

# Rapport annuel 2025



## Au sujet de la SADC

### **Vision de la SADC : Protéger vos dépôts assurables au Canada et votre avenir financier.**

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale constituée par une loi du Parlement canadien en 1967.

Elle a pour mission de protéger les déposants. En plus de fournir une assurance-dépôts, elle procède au règlement de ses institutions membres en cas de faillite et contribue à la stabilité du système financier.

La SADC protège automatiquement les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie de dépôts auprès de chaque institution membre. Ses institutions membres comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Depuis sa création, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres. Elle a ainsi protégé des dépôts assurés se montant à 26 milliards de dollars et appartenant à plus de deux millions de déposants. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996.

La SADC finance toutes ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Elle ne reçoit pas de fonds publics.

## Pour en savoir plus sur la SADC

Consultez notre site Web, au [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca), ou communiquez avec nous par téléphone, par courriel, ou par la poste :

### **Siège social**

Société d'assurance-dépôts du Canada  
50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6L2



### **Bureau de Toronto**

Société d'assurance-dépôts du Canada  
1200-79, rue Wellington Ouest  
C. P. 156  
Toronto (Ontario)  
M5K 1H1

### **Service d'information sans frais :**

1-800-461-SADC (7232)

**Services d'ATS :** 1-800-465-7735

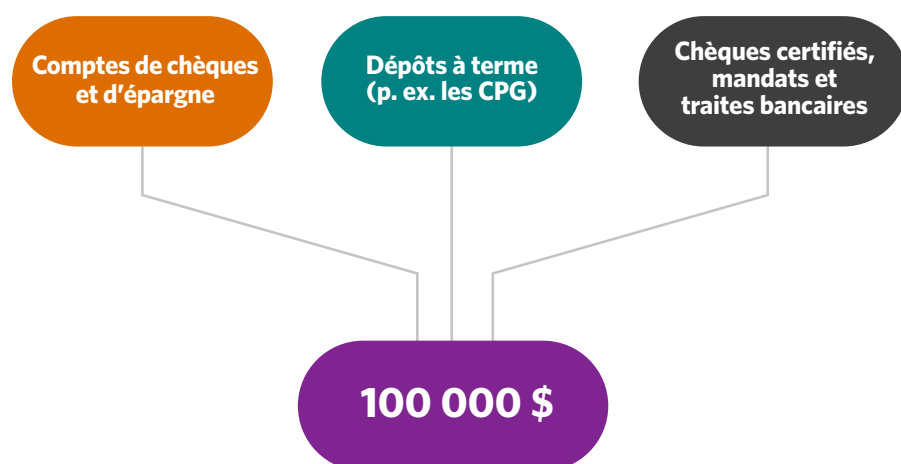
**Site Web :** [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

**Courriel :** [info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca)

**Numéro de catalogue : CC391-1F-PDF**

## Protection de la SADC

Sont assurables les dépôts en dollars canadiens  
et en devise, notamment :



\* par catégorie

Au nom d'une \*  
seule personne

En commun \*

En fiducie \*

CELI \*



🔒 PROTÉGÉS

\* CELIAPP

\* FERR

\* REEE

\* REEI

\* REER



Ce qui n'est pas protégé

- Fonds communs de placement
- Actions et obligations
- Fonds négociés en bourse (FNB)
- Cryptomonnaies

# État récapitulatif des données financières et statistiques

| Pour l'exercice terminé le 31 mars                                                       | 2025   | 2024   | 2023   | 2022   | 2021    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| <b>Éléments tirés de la situation financière</b><br>(en millions de dollars canadiens)   |        |        |        |        |         |
| Trésorerie et titres de placement                                                        | 10 235 | 9 115  | 8 139  | 7 284  | 6 493   |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts                                         | 2 150  | 2 250  | 2 100  | 1 900  | 2 650   |
| Résultats non distribués                                                                 | 8 060  | 6 849  | 6 031  | 5 383  | 3 842   |
| <b>Éléments tirés de l'état du résultat global</b><br>(en millions de dollars canadiens) |        |        |        |        |         |
| Produits tirés des primes                                                                | 986    | 891    | 815    | 772    | 739     |
| Produits tirés des placements                                                            | 253    | 189    | 125    | 93     | 90      |
| Total des produits des activités ordinaires                                              | 1 239  | 1 080  | 940    | 865    | 829     |
| Charges d'exploitation                                                                   | 87     | 86     | 81     | 68     | 60      |
| Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts         | (100)  | 150    | 200    | (750)  | 400     |
| Charge d'impôt                                                                           | 41     | 26     | 11     | 6      | 7       |
| Total du résultat global                                                                 | 1 211  | 818    | 648    | 1 541  | 362     |
| <b>Institutions membres</b><br>(nombre)                                                  |        |        |        |        |         |
| Banques canadiennes et filiales                                                          | 51     | 53     | 53     | 53     | 53      |
| Filiales d'institutions financières étrangères                                           | 14     | 13     | 16     | 15     | 15      |
| Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes                               | 16     | 15     | 15     | 15     | 15      |
| Coopératives de crédit fédérales                                                         | 3      | 3      | 2      | 2      | 2       |
| Nombre total d'institutions membres                                                      | 84     | 84     | 86     | 85     | 85      |
| <b>Total des dépôts assurés<sup>1</sup></b><br>(en milliards de dollars canadiens)       | 1 241  | 1 182  | 1 082  | 1 025  | 968     |
| Taux de croissance des dépôts assurés (%)                                                | 4,94 % | 9,29 % | 5,60 % | 5,91 % | 13,63 % |
| <b>Financement <i>ex ante</i></b><br>(en milliards de dollars canadiens)                 | 10,2   | 9,1    | 8,1    | 7,3    | 6,5     |
| Points de base des dépôts assurés                                                        | 82     | 77     | 75     | 71     | 67      |
| <b>Limite d'emprunt<sup>2</sup></b><br>(en milliards de dollars canadiens)               | 36     | 35     | 32     | 30     | 28      |
| Points de base des dépôts assurés                                                        | 290    | 296    | 277    | 293    | 289     |
| <b>Employés permanents</b><br>(nombre) <sup>3</sup>                                      | 195    | 194    | 176    | 167    | 165     |

<sup>1</sup> Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent et comprennent les dépôts assurés de toute institution devenue membre durant l'exercice.

<sup>2</sup> En vertu de la *Loi sur la SADC*, la SADC a le pouvoir d'emprunter des fonds supplémentaires, sous réserve de l'approbation ministérielle. La limite d'emprunt de la SADC est indexée sur la croissance des dépôts assurés.

<sup>3</sup> Nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de l'exercice.

## Rétrospective - 2024-2025

La SADC a poursuivi trois objectifs stratégiques durant l'exercice :

- Entretenir la confiance des déposants
- Être fin prête à effectuer un règlement
- Consolider ses assises

La réalisation de ces objectifs nous permet de maintenir la confiance du public envers la SADC et la protection des dépôts assurables.

### Nos réalisations

***Nous nous sommes adaptés proactivement à la rapide évolution du contexte financier pour mériter la confiance des déposants et favoriser la stabilité du système financier.***

- Nous avons mené à terme notre étude du cadre d'assurance-dépôts, qui a confirmé la robustesse de ce cadre mais aussi fait ressortir des occasions d'améliorer la protection de certains groupes de déposants. Nous avons transmis les conclusions de notre étude au ministère des Finances, aux fins d'analyse.
- Pour une toute première fois, le taux de sensibilisation des femmes, principal groupe visé par nos efforts de sensibilisation, a atteint 60 %, soit la marge supérieure de notre fourchette cible (entre 55 et 60 %). Dans l'ensemble du public, le taux s'est maintenu au-dessus de notre cible, à 68 %.
- Nous avons modifié notre *Règlement administratif sur les primes différentielles* pour créer une cinquième catégorie de tarification et ainsi permettre une meilleure différenciation des membres selon le risque relatif qu'ils représentent pour la SADC.
- Nous avons multiplié nos démarches auprès des fintechs<sup>4</sup> pour les aider à comprendre les exigences à respecter en ce qui a trait aux déclarations sur la protection d'assurance-dépôts.
- Notre présidente et première dirigeante a dirigé l'examen des normes internationales de l'assurance-dépôts établies par l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), pour que ces normes demeurent pertinentes et efficaces dans le contexte financier actuel qui ne cesse d'évoluer.

<sup>4</sup> Le mot « fintech » désigne une entreprise de technologie financière.

## Rétrospective - 2024-2025

***Nous avons renforcé nos capacités d'évaluation des risques et de planification de règlement de faillite de nos institutions membres, pour que les déposants soient bien protégés malgré l'incertitude qui continue de croître sur les marchés.***

- Notre Centre d'excellence en matière de simulations a procédé à six exercices auxquels ont participé des participants internes et externes, afin d'optimiser notre capacité de règlement de faillite.
- Nous avons suivi de près les efforts qu'ont déployés les six plus grandes banques du pays pour évaluer leur potentiel de règlement de faillite. Nous avons également élaboré des plans de règlement à l'intention de nos membres de petite ou moyenne taille, pour être en mesure d'agir rapidement afin de protéger les déposants et de préserver la stabilité du système financier.
- De concert avec la Banque du Canada, nous avons de nouveau participé activement au projet de modernisation de la collecte des données réglementaires, dirigé par le BSIF. Ce projet vise à optimiser la qualité, la gouvernance et l'analyse de ces données, grâce à une nouvelle plateforme de déclaration réglementaire qui permettra de soumettre en temps opportun des déclarations plus détaillées et complètes.
- Nous avons perfectionné les tests de tension qui mesurent la capacité de nos membres à mesurer leur liquidité et leur solvabilité, pour mieux évaluer leur degré de résilience en cas de conjoncture économique et financière défavorable.
- Nous avons mis à l'épreuve la capacité de nos membres et des courtiers-fiduciaires à produire des données à jour et exactes sur demande, condition essentielle au remboursement rapide et sans erreur des dépôts assurés, en cas de besoin.

***Nous avons accru notre capacité à composer avec les facteurs pouvant influencer sur notre contexte d'exploitation, dont les technologies et la gestion des risques.***

- Notre programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) nous a permis de renforcer et de centraliser la supervision de la gouvernance du risque, d'optimiser nos outils de gestion et de déclaration des risques à l'appui de décisions stratégiques mieux fondées, et d'adopter des paramètres qui mesurent le respect des énoncés d'appétence au risque établis par notre conseil d'administration.

***La SADC mise sur son personnel et sur sa culture robuste et inclusive pour réaliser sa vision.***

- Nos effectifs ont respecté ou dépassé les cibles de représentation des femmes, des minorités visibles et des personnes handicapées, et 67 % des hauts dirigeants étaient des femmes.
- Notre personnel nous a permis de mériter la certification Great Place to Work<sup>MD</sup> pour une troisième année consécutive. Nous nous sommes également classés une deuxième fois de suite parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, au début de 2025.

# Table des matières

|                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Message du président du CA</b>                                                                                                       | <b>8</b>  |
| <b>Message de la chef de l'exploitation</b>                                                                                             | <b>10</b> |
| <b>Partie 1 – Rapport de gestion</b>                                                                                                    |           |
| Contexte d'exploitation et contexte interne                                                                                             | 12        |
| Milieu de travail                                                                                                                       | 15        |
| Institutions membres                                                                                                                    | 18        |
| Gestion du risque d'entreprise                                                                                                          | 23        |
| Rendement par rapport aux objectifs antérieurs                                                                                          | 24        |
| Objectifs stratégiques pour 2025-2026                                                                                                   | 27        |
| Revue financière                                                                                                                        | 29        |
| <b>Partie 2 – États financiers</b>                                                                                                      |           |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers                                                                           | 39        |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                                                                       | 40        |
| États financiers et notes complémentaires                                                                                               | 44        |
| <b>Partie 3 – Gouvernance</b>                                                                                                           |           |
| Conseil d'administration                                                                                                                | 75        |
| Comités du conseil d'administration                                                                                                     | 76        |
| Honoraires des administrateurs                                                                                                          | 80        |
| Dirigeants de la SADC                                                                                                                   | 80        |
| Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements     | 80        |
| Organigramme de la SADC                                                                                                                 | 81        |
| <b>Annexe A – Réponse 2025 au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques</b> | <b>82</b> |
| <b>Glossaire</b>                                                                                                                        | <b>84</b> |



# Messages du président du CA et de la chef de l'exploitation





## Message du président du CA

Au moment de livrer mon dernier message à titre de président du CA, je ressens une immense fierté, mais aussi beaucoup de gratitude. Depuis 2016, j'ai eu le privilège de servir la SADC durant une période de profondes transformations. Ce qui me frappe le plus, c'est l'ampleur de notre évolution et de nos réalisations au cours de ces années mouvementées.

Entre 2016 et 2025, la SADC et le Canada ont fait face à des défis considérables : la volatilité du marché du logement en 2017, la pandémie de COVID-19 en 2020, sans précédent, suivie d'une poussée inflationniste et de la remontée spectaculaire des taux d'intérêt, puis la crise bancaire internationale qui a marqué 2023. Au fil des ans, l'univers des services financiers n'a cessé d'évoluer et de nous forcer à nous adapter pour nous acquitter de notre mandat.

Durant les neuf années de mon mandat, la SADC a été désignée comme l'autorité de règlement de ses institutions membres et a été habilitée à procéder à la recapitalisation interne des grandes banques canadiennes. Les dépôts en devise et les dépôts à terme d'une durée de plus de cinq ans se sont ajoutés à son cadre de protection. De nouvelles catégories d'assurance-dépôts ont été créées pour les régimes enregistrés d'épargne-études et d'autres types de régimes. Enfin, nous avons renforcé notre cadre d'assurance-dépôts pour mieux protéger les bénéficiaires de dépôts en fiducie et de dépôts de courtier-fiduciaire. Dans l'avenir, nous continuerons de promouvoir auprès du gouvernement du Canada des améliorations fondées sur les réalités économiques actuelles et sur la protection de vos intérêts.

Voilà comment se résume l'histoire de la SADC : protéger les dépôts sans relâche, dans un environnement en perpétuel changement. Quand vos besoins évoluent, nous faisons de même. Quand la conjoncture est plus incertaine que jamais, nous sommes le roc sur lequel vous pouvez compter pour protéger vos épargnes assurables.

Je suis tout particulièrement fier de laisser derrière moi une organisation gérée avec brio et avec une fine sensibilité au risque. Notre cadre de gestion du risque rigoureux influe désormais sur tous les aspects de notre travail, comme l'exige le contexte de risque actuel. Cette transformation nous aide à anticiper les difficultés et à y apporter des solutions avant que les déposants soient touchés. Elle nous permet d'agir plus tôt, de manière proactive, et de déployer un plus vaste éventail de solutions.

Les échanges ouverts et transparents entre le conseil d'administration et l'équipe de direction ont joué un rôle crucial dans notre réussite. Ce dialogue permet au conseil de s'acquitter avec efficacité de sa principale responsabilité, année après année : tenir la direction responsable de l'exécution du mandat de la SADC tout en lui fournissant des conseils stratégiques. Ce climat de confiance et de collaboration s'est révélé particulièrement précieux en début d'année, lorsqu'il a fallu prendre la difficile décision de mettre fin à notre projet de modernisation du remboursement des dépôts. Des échanges ouverts entre administrateurs et dirigeants nous ont permis de prendre en compte toutes les données, tous les points de vue et toutes les conséquences à long terme avant de prendre une décision lourde de sens pour la suite des choses.

Je tiens à exprimer mes très sincères remerciements à tous les membres du CA, pour leur sagesse et leur dévouement. La SADC n'aurait pas été aussi efficace sans leur empressement à s'exprimer en toute franchise et de manière constructive pendant nos travaux.

Cette année, une nouvelle administratrice du secteur privé s'est jointe au CA : Tanya van Biesen. Tanya a été présidente et chef de la direction de VersaFi, le principal organisme canadien qui milite pour l'avancement des femmes dans le secteur financier. Nous avons également accueilli au CA Shereen Benzvy Miller, la nouvelle commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Je suis convaincu que notre CA profitera grandement de leurs conseils et de leur expérience. Je veux aussi remercier le commissaire par intérim de l'ACFC, Werner Liedtke, ainsi que notre ancienne administratrice du secteur privé, Linda Caty, pour tout ce qu'ils ont fait pour nous. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouveaux projets.

La réussite de la SADC repose avant tout sur la qualité extraordinaire de tout son personnel. Pendant neuf ans, je vous ai vus transformer les obstacles en occasions, et ainsi susciter mon admiration et ma gratitude. J'ai eu l'occasion de collaborer avec quatre présidents et premiers dirigeants, et chacun ou chacune a fait bénéficier la SADC de ses points de vue uniques et l'a aidée à relever les défis avec courage. Je vous ai vus grandir et évoluer, pas seulement en nombre mais surtout dans votre volonté de remettre en question les idées reçues en ce qui concerne les règlements de faillite et d'autres enjeux cruciaux. Vos vaillants efforts et votre diligence ont procuré aux déposants la tranquillité d'esprit dont ils avaient besoin en périodes de turbulence.

Bien que le moment soit venu pour moi de tourner la page, je ne doute pas un seul instant que la SADC soit prête à faire face à tous les défis dans l'avenir. Vous servir a été un grand honneur.

Très cordialement,



**Bob Sanderson**  
Président du conseil d'administration

## Message de la chef de l'exploitation

En dépit de la volatilité des marchés et de l'incertitude économique qui ont marqué l'exercice écoulé, la SADC a su garder le cap pour protéger les dépôts assurables et contribuer à la stabilité du système financier. Les familles, les entreprises et les particuliers ont eu un souci de moins à se faire pendant cette période difficile.

Malgré les fluctuations des taux d'intérêt, la hausse du chômage et les tensions inflationnistes, le système financier canadien est demeuré un endroit sûr où placer son argent, grâce à une réglementation et à une surveillance de premier plan. Nos institutions membres peuvent témoigner de cette stabilité, puisque leurs positions de fonds propres et leurs niveaux de liquidité sont demeurés excellents tout au long de l'exercice.

Notre volonté d'être toujours prêts a joué pour beaucoup. Lorsque les marchés sont devenus encore plus turbulents, nous avons redoublé d'efforts pour mettre à l'épreuve notre capacité de règlement, au moyen de simulations. Nous tenions à demeurer prêts à protéger vos dépôts, en dépit des vents contraires qui se transformaient en bourrasques.

Nous savons que la compréhension de l'assurance-dépôts contribue à la confiance envers le système financier. Et notre stratégie de sensibilisation du public nous a permis de faire des gains importants auprès des femmes. Le niveau de sensibilisation du grand public a également dépassé nos cibles.

Toujours déterminés à protéger vos dépôts, nous avons mené à terme l'étude du cadre d'assurance-dépôts entreprise en 2023. Les conclusions de cette étude ont confirmé la solidité de notre cadre et fait ressortir des occasions d'optimiser la protection de certains types de déposants. Le volume des dépôts confiés à nos membres ne cesse d'augmenter, ce qui rend l'assurance-dépôts plus vitale que jamais.

Nous avons aussi connu des difficultés. Au terme d'un examen approfondi, nous avons décidé de mettre fin à notre projet de modernisation du remboursement des dépôts, une fois qu'il est devenu évident que la solution envisagée ne satisfaisait pas à nos exigences. Ce projet informatique complexe et de grande ampleur avait pour but d'accroître nos capacités de communication et de remboursement en cas de faillite bancaire. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais nous en avons tiré des leçons précieuses qui nous seront utiles dans l'avenir. Entre-temps, nous continuerons d'utiliser et d'améliorer notre système de remboursement actuel, qui permet de rembourser les sommes assurées rapidement et de manière sécuritaire en cas de faillite d'une institution membre.

La collaboration a joué un rôle essentiel dans un contexte aussi changeant. Au pays, nous avons de nouveau collaboré étroitement avec les autres organismes du filet de sécurité financier et avec nos homologues provinciaux. À l'échelle mondiale, la SADC a encore participé activement à des tribunes internationales comme l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et le Conseil de stabilité financière (CSF). Ces activités nous ont permis d'adopter les meilleures pratiques et de suivre de près l'évolution des tendances et des risques, avec à la clé un système financier plus résilient qui répond à vos besoins et protège vos dépôts.

Notre culture interne est florissante, et notre réputation d'employeur hors pair ne se dément pas. La SADC a obtenu la certification Great Place to Work<sup>MD</sup> pour une troisième année consécutive et elle s'est classée une deuxième fois de suite parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. Tous ces points forts nous ont permis d'attirer des candidats qualifiés, d'innover et de faire preuve d'excellence même en période de tensions dans le contexte externe.

Les pages qui suivent témoignent non seulement de nos accomplissements, mais aussi de la nature de notre organisation. Elles mettent en évidence notre capacité d'adaptation, notre résilience et notre détermination sans faille à vous protéger en toutes circonstances. Maintenant et en tout temps, nous avons à cœur de protéger ce qui compte le plus pour vous. Merci de nous accorder votre confiance. Vous servir est un privilège.

Très cordialement,



**Gina Byrne**  
Chef de l'exploitation

# Partie 1

## Rapport de gestion





## Contexte d'exploitation et contexte interne

La SADC évalue sans cesse les occasions et les difficultés que recèle l'univers économique, financier et réglementaire. Elle est ainsi mieux à même de composer avec les nouveaux risques, de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du système financier. Vu la complexité du monde financier actuel, il est essentiel de collaborer avec divers partenaires au pays et à l'étranger.

### Conjoncture

En 2024-2025, la progression de l'économie canadienne a été contrastée. Après une longue période de resserrement monétaire, les taux d'intérêt ont commencé à redescendre après de nombreuses années à des sommets. Les personnes qui achètent une maison ou renouvellent leur prêt hypothécaire et les entreprises qui empruntent ont donc trouvé un peu de répit. De son côté, l'inflation s'est stabilisée après avoir été la cause première de la flambée des taux d'intérêt.

Un phénomène inquiétant a fait surface au même moment : l'endettement des ménages et le chômage ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis la pandémie. Dans l'ensemble, l'activité économique du Canada est restée terne. Ensemble, la hausse des coûts d'emprunt, l'augmentation du nombre d'entreprises insolubles<sup>5</sup> et la faiblesse de la demande ont étouffé les investissements. Les prévisions de croissance de la Banque du Canada sont modestes : 2 % en 2025 et 2,5 % en 2026<sup>6</sup>.

Au début de 2025, la question des droits de douane entre les États-Unis et le Canada a rendu la situation encore plus complexe. L'application de droits de douane ciblés sur certains produits canadiens, à commencer par l'aluminium, l'acier et l'automobile, a été source d'incertitude pour les exportateurs, les fabricants et les particuliers. Les effets à long terme sur l'économie et le secteur financier canadiens dépendront de la durée et de l'ampleur de ces droits tarifaires<sup>7</sup>.

Dans l'ensemble, la situation financière des institutions membres de la SADC est demeurée acceptable, lorsqu'on considère leurs niveaux de capitalisation, de financement et de liquidité. Des signes de tension se sont toutefois précisés dans le secteur financier et en particulier du côté de l'immobilier résidentiel et commercial. Ces secteurs d'activité nécessiteront de bonnes pratiques de gestion des risques et de supervision de la part de nos membres. Le nombre et l'étendue des risques non financiers auxquels nos membres sont confrontés, comme les cybervulnérabilités, deviennent par ailleurs de plus en plus préoccupants.

La SADC continue d'anticiper et de surveiller de près les effets de ces nouveaux risques sur ses membres et elle demeure prête à intervenir pour protéger les déposants, s'il y a lieu.

### Collaboration avec le secteur

La SADC est l'un des maillons du filet de sécurité financier du Canada, aux côtés du ministère des Finances, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Elle collabore avec ces organismes à la surveillance de ses membres, à la détection et à l'atténuation proactives des risques qui pèsent sur le système bancaire canadien ainsi qu'au soutien de la stabilité du système financier, en analysant les vulnérabilités de l'économie et les politiques publiques pertinentes.

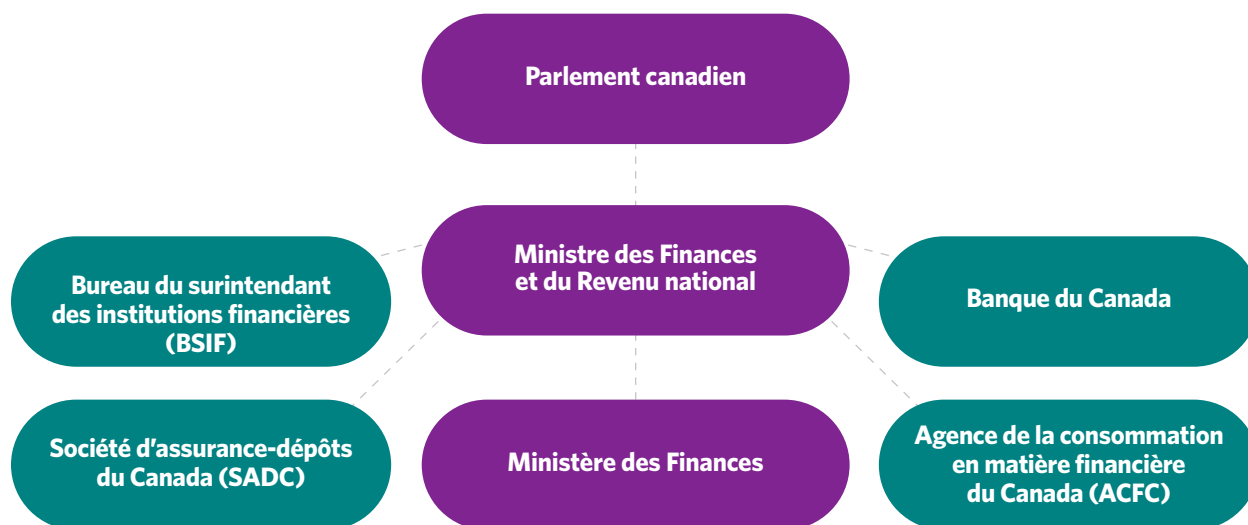
La SADC échange régulièrement avec les organismes de réglementation provinciaux sur les pratiques à privilégier en matière d'assurance-dépôts et de règlement de faillite. En octobre 2024, la SADC et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont organisé conjointement le deuxième Forum fédéral-provincial sur l'assurance-dépôts. Les dirigeants de chaque organisme provincial d'assurance-dépôts y ont participé, pour discuter ouvertement des meilleures pratiques de protection des dépôts et de règlement de faillite, dans un contexte de risques en constante évolution. Le prochain forum aura lieu à Ottawa à l'automne 2025.

<sup>5</sup> Statistiques sur l'insolvabilité au Canada – Décembre 2024; CAIRP: Q4 2024 Canadian Insolvency Statistics | CAIRP

<sup>6</sup> Rapport sur la politique monétaire – Juillet 2024 (banqueducanada.ca)

<sup>7</sup> Composer avec l'incertitude entourant les droits de douane – Banque du Canada

## Structure



## Leadership à l'échelle internationale

Sur la scène internationale, nous avons fait preuve de leadership en faisant progresser les grands objectifs prioritaires de l'AIAD. En mars 2023, l'AIAD a nommé Leah Anderson, notre première dirigeante, à la présidence du groupe directeur général chargé de piloter l'examen des *Principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes efficaces d'assurance-dépôts*. Cet examen avait pour but de faire en sorte que les normes internationales qui s'appliquent aux régimes d'assurance-dépôts demeurent pertinentes et efficaces dans le contexte financier actuel qui ne cesse d'évoluer. Les révisions ont été adoptées à l'assemblée générale annuelle de l'AIAD, en novembre 2024. Des consultations publiques auront lieu au printemps 2025.

Plus récemment, soit en mars 2025, la SADC a corédigé un document de recherche de l'AIAD intitulé « Testing for Crisis Preparedness and Management »<sup>8</sup>. Le document décrit comment les assureurs-dépôts se servent de simulations et d'autres exercices pour se préparer à des crises et met l'accent sur des études de cas menées dans six pays, dont le Canada. La SADC dirige par ailleurs un groupe de travail de l'AIAD chargé de produire un rapport sur l'incidence sur l'assurance-dépôts de nouvelles tendances, comme le comportement des déposants et l'intelligence artificielle. Les conclusions de ce rapport orienteront les recherches futures de l'association.

Pour faire sans cesse progresser sa capacité de règlement de faillite, la SADC prend part à divers groupes de travail multilatéraux. Par exemple, en qualité de membre actif du Conseil de stabilité financière (CSF), elle soutient les travaux de ce dernier en vue de mettre en place un cadre de règlement de faillite efficace pour le secteur bancaire mondial. Notre travail à cet égard au cours de la dernière année s'est inspiré des leçons tirées des faillites bancaires survenues aux États-Unis et en Suisse en 2023.

## Contexte réglementaire

Durant l'exercice 2024-2025, la SADC a poursuivi la mise en œuvre des modifications au régime de primes différentielles issues de son examen entrepris en 2022-2023 et des consultations qui ont suivi. Ce régime est un élément essentiel du mécanisme de financement de la SADC. Il sert au calcul des primes imposées aux membres en fonction de leur cote de risque. L'examen en question avait deux grands objectifs. Le premier : s'assurer que le régime de primes différentielles incite les membres à adopter de bonnes pratiques, en les classant en fonction du risque qu'ils représentent pour le financement *ex ante* et pour le bon fonctionnement de la SADC. Le deuxième : confirmer que la cible de financement *ex ante* demeure adéquate.

Dans un premier temps, nous avons décidé de faire passer de quatre à cinq le nombre de catégories de tarification; c'est chose faite depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025. D'autres modifications seront mises en œuvre à temps pour l'exercice comptable des primes 2026 : certains critères quantitatifs et qualitatifs seront modernisés. Grâce à ces modifications, la SADC sera mieux à même d'établir les taux de prime en fonction du risque et d'envoyer un signal, assorti de conséquences financières, à la direction et au conseil d'administration de nos membres lorsque ceux-ci représentent un risque pour la SADC.

<sup>8</sup> Testing of Crisis Preparedness and Management: Overview, Practices and Experiences – AIAD | Association internationale des assureurs-dépôts

## Innovation et sensibilisation

Le secteur financier ne cesse de se transformer. Le passage au numérique et les innovations financières – sans parler de l'intelligence artificielle, des prêts autogérés et de l'automatisation – continuent de bousculer les modèles d'affaires des banques et la manière dont le public gère son argent et y accède. Les entreprises de technologie financière (fintechs) se sont multipliées ces dernières années, et les institutions membres sont de plus en plus nombreuses à s'allier avec elles pour offrir leurs produits. Il en résulte de nouveaux produits et services financiers combinant rapidité et commodité, mais aussi de nouveaux types de risques. Depuis un an, nous avons accru notre surveillance des fintechs et multiplié nos démarches auprès d'elles pour les aider à mieux comprendre comment faire des déclarations exactes sur la protection d'assurance-dépôts. Nous tenons surtout à ce qu'elles n'induisent pas leurs clients en erreur au sujet de notre protection lorsqu'elles leur proposent des produits financiers.

### Étude du cadre d'assurance-dépôts réalisée par la SADC

En 2024, nous avons mené à terme notre étude du cadre d'assurance-dépôts entreprise en février 2023 pour mesurer la robustesse de ce cadre et voir s'il répondait toujours aux besoins et aux attentes des déposants.

#### Principaux thèmes étudiés

- Évolution du secteur des dépôts
- Structure et portée du cadre d'assurance-dépôts de la SADC, y compris le plafond de 100 000 \$
- Connaissance et compréhension de l'assurance-dépôts dans le public
- Conséquences des faillites bancaires survenues en 2023 aux États-Unis et en Europe

#### Principales conclusions

- Dans son état actuel, notre cadre d'assurance-dépôts est solide, mais il serait possible d'optimiser la protection de certains types de déposants.
- Nos membres constatent un nombre accru de dépôts, mais aussi un plus fort volume de dépôts non assurés.
- La quasi-totalité des dépôts des particuliers (96 %) et de ceux des petites entreprises (95 %) sont entièrement protégés par la SADC.
- Comme plus de gens prennent leur retraite et transfèrent leurs avoirs à la génération suivante, un plus grand nombre de personnes détiennent temporairement de grosses sommes, lorsqu'ils vendent leur maison ou touchent un héritage, par exemple.
- Pour être rassurés lorsque la conjoncture économique se détériore, les déposants souhaitent être informés de façon plus personnalisée sur la protection de leurs dépôts.
- Ils s'en remettent en premier lieu à leur institution financière ou à leur conseiller pour se renseigner à ce sujet.

Nous avons transmis les conclusions de notre étude au ministère des Finances, aux fins d'analyse. Seul le ministre des Finances et du Revenu national a l'autorité d'approuver des changements au cadre fédéral d'assurance-dépôts.

Nos travaux de recherche et d'analyse ont bénéficié d'une étroite collaboration avec nos membres, les intervenants du secteur et divers organismes de réglementation canadiens et internationaux. L'étude était d'une ampleur considérable, puisqu'elle a porté sur quelque 120 millions de comptes et 70 millions de dépôts détenus par nos membres.



## Partie 1 – Rapport de gestion

Le *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* a pour but d'aider les déposants à comprendre clairement en quoi consiste l'assurance-dépôts fédérale. Il interdit à quiconque de faire des déclarations fausses ou trompeuses au sujet de ce qui est protégé ou pas par la SADC, ou de l'adhésion d'une institution à la SADC. Il oblige aussi nos membres à afficher notre logo mauve en forme de cadenas à l'entrée de leurs succursales, sur leurs guichets automatiques bancaires et dans leurs applications mobiles. Ce logo confirme aux clients et aux déposants que l'institution financière avec laquelle ils font affaire est membre de la SADC.

La SADC table par ailleurs sur la sensibilisation à la protection d'assurance-dépôts pour aider le public à prendre des décisions financières éclairées. Selon des études, les gens sont moins susceptibles de retirer leur argent en cas de faillite bancaire ou de crise financière s'ils savent que leurs dépôts sont protégés. Qui plus est, les déposants conscients de la protection d'assurance-dépôts sont davantage portés à faire confiance au secteur financier canadien, ce qui contribue à sa stabilité. Nos propres études démontrent que 85 % des gens qui connaissent la SADC sont plus susceptibles de confier leur argent à l'un de nos membres.

En 2024-2025, la SADC a déployé le deuxième volet de sa stratégie triennale de sensibilisation du public, qui ciblait plus particulièrement les femmes. Au 31 mars 2025, le niveau de sensibilisation du public canadien à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts atteignait 68 %, soit plus que notre cible de 60 à 65 %. C'était aussi la première fois que le taux de sensibilisation des femmes, un important groupe démographique, atteignait la fourchette cible de 55 à 60 % et passait tout près de la dépasser.

Bon nombre de nos projets ont nettement progressé au cours de l'exercice, mais nous avons aussi connu des difficultés. Fin 2024, nous avons décidé de mettre fin à notre projet de modernisation du remboursement des dépôts, une fois qu'il est devenu évident que la solution envisagée ne satisfaisait pas à nos exigences. La SADC continuera d'utiliser et d'améliorer son système de remboursement actuel, qui permet de rembourser les sommes assurées rapidement, avec exactitude et de manière sécuritaire en cas de faillite d'une institution membre. Elle dispose par ailleurs d'autres pouvoirs et outils qui lui permettraient de protéger les déposants.

## Milieu de travail

La SADC est fière de son personnel et de sa saine culture inclusive à laquelle chacun et chacune contribue. La motivation et la rétention du personnel en bénéficient.

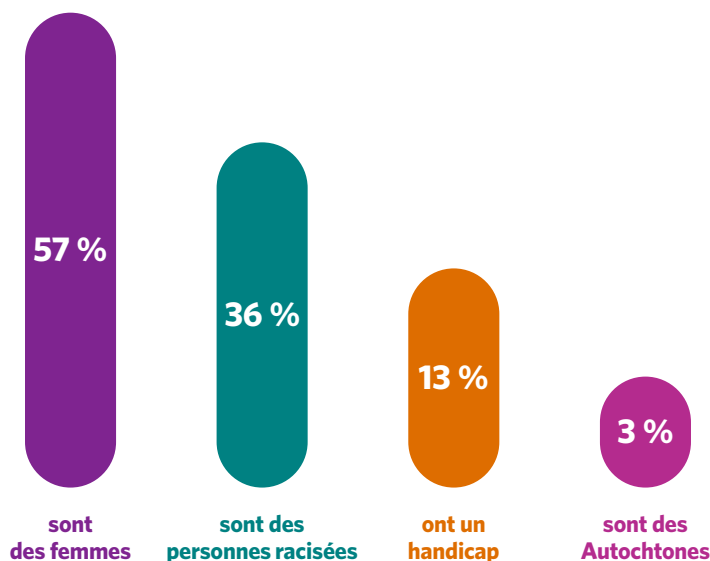
Au cours de l'année écoulée, nous avons soutenu de nouvelles activités de perfectionnement et de renforcement de nos capacités. En octobre 2024, notre Sommet des employés avait pour thème « travailler à l'unisson ». Notre personnel a fait du bénévolat et pris part à des levées de fonds, à l'avantage de la collectivité.

Des sondages d'opinion auprès des employés et des forums publics servent à renforcer notre culture d'entreprise, à promouvoir des communications ouvertes et à repérer les occasions de nous améliorer. Nous sommes fiers de souligner que notre personnel nous a permis, pour une troisième année consécutive, de mériter la certification Great Place to Work<sup>MD</sup>. Nous nous sommes également classés une deuxième fois de suite parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, au début de 2025. En cultivant sa réputation d'employeur hors pair, la SADC est en mesure d'attirer les meilleurs éléments de partout au pays.

## Stratégie DEI et accessibilité

La SADC souhaite que ses effectifs représentent bien l'ensemble de la population. Sa diversité fait sa force. La SADC s'appuie sur une stratégie ciblée pour intégrer dans son milieu de travail des pratiques favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI).

### Auto-identification (genre et diversité)



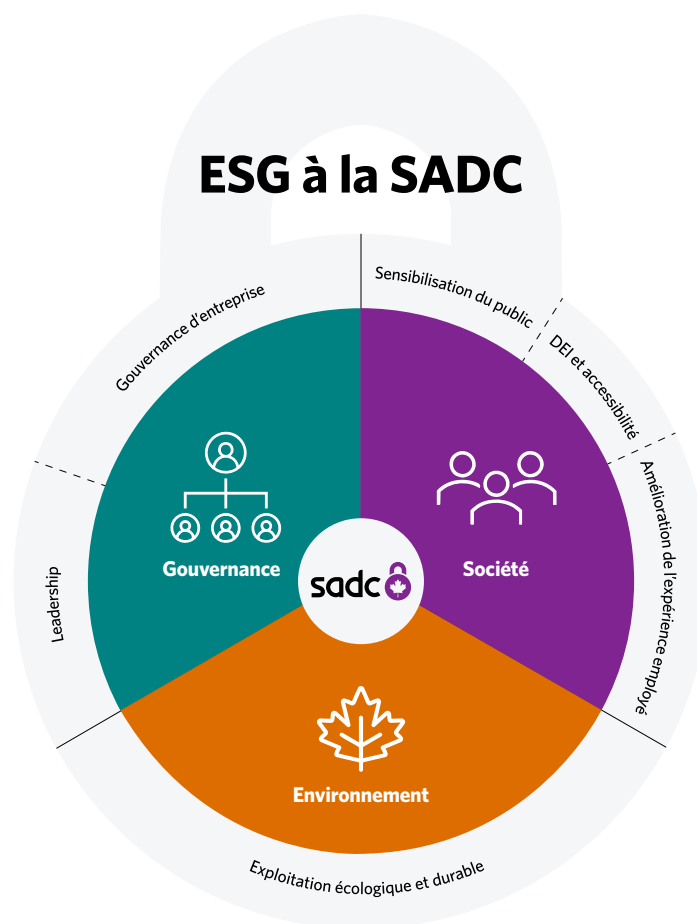
Tous les employés qui le désirent peuvent remplir un questionnaire d'auto-identification.  
Le diagramme reflète les questionnaires dont la SADC disposait à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025.  
Certaines personnes peuvent faire partie de plus d'un groupe désigné.

Nous avons aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés. Par exemple, nous avons mis sur pied un groupe consultatif sur l'inclusion (GCI), formé d'employés, qui défend les intérêts de tous les employés. Le GCI a pour mission d'influer sur les politiques et processus de la SADC, de promouvoir le recrutement et la fidélisation de candidats issus de la diversité et de faire progresser l'inclusion et la sensibilisation aux cultures. Nous disposons aussi de programmes ciblés de mentorat pour l'apprentissage des langues officielles et à l'intention des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).

En 2024, la SADC a adopté une nouvelle politique sur les mesures d'adaptation ainsi qu'un passeport pour l'accessibilité. La politique en question décrit le processus et les procédures d'adaptation à l'intention des employés. Elle définit aussi les responsabilités des supérieurs immédiats, des employés et de l'équipe Ressources humaines et Culture d'entreprise en ce qui a trait à l'accessibilité. Quant au passeport, il permet à nos employés de documenter les obstacles auxquels ils sont confrontés au travail, de même que les outils et mesures d'adaptation dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. L'utilisation du passeport est entièrement facultative et confidentielle.

L'accessibilité numérique progresse elle aussi. En mai 2024, nous avons mis en ligne notre nouveau site Web (SADC.ca) qui respecte les normes les plus récentes en matière d'accessibilité. Le widget AccessiBe, par exemple, permet à chaque utilisateur de personnaliser son expérience de navigation. Une grande gamme de documents et vidéos à l'intention du public ont été rendus plus accessibles, entre autres grâce à l'utilisation d'un langage clair, de PDF accessibles, de sous-titres et de transcriptions descriptives.

## Stratégie en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance



### **Environnement**

Nous mesurons notre empreinte environnementale afin de cerner les occasions de la réduire progressivement.

### **Société**

Notre stratégie DEI contribue à ce que notre personnel soit motivé, productif et représentatif de la population canadienne. Notre stratégie de sensibilisation du public aide la population à prendre des décisions financières éclairées, tandis que nous profitons du Mois de la littératie financière pour inciter les gens à parler d'argent sans détour. Nous soutenons par ailleurs les collectivités où nous sommes présents, en faisant du bénévolat et en prenant part à des levées de fonds.

### **Gouvernance**

Nous renforçons notre gouvernance pour continuer de bien nous acquitter de notre mandat. Par exemple, nous examinons et mettons à jour régulièrement nos politiques et processus de gouvernance pour qu'ils soient en phase avec les meilleures pratiques.

## Institutions membres

Chaque institution financière sous réglementation fédérale qui accepte des dépôts de détail au Canada doit adhérer à la SADC. Ses institutions membres comprennent des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt. Au 31 avril 2025, la SADC comptait 84 membres<sup>9</sup>.

À titre d'autorité de règlement, la SADC est responsable du règlement de faillite de ses institutions membres, les petites comme les grandes. Elle se préoccupe avant tout de veiller à ce que les déposants aient accès à leurs dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, mais aussi de contribuer à la stabilité du système financier.

Si un membre fait faillite, la SADC est autorisée à déployer une panoplie d'outils et de pouvoirs prévus par la *Loi sur la SADC*. Elle peut par exemple faciliter ou forcer la vente d'une institution en difficulté, lui fournir un soutien financier, ou établir une institution-relais qui prendra la relève de l'institution défaillante jusqu'à ce qu'un acheteur soit trouvé. Dans le cas d'une banque d'importance systémique nationale (BISN), la SADC pourrait en prendre le contrôle temporairement et mettre en place un régime de recapitalisation interne en convertissant certains de ses titres de créance en actions ordinaires. Si une institution membre ferme ses portes, la SADC remboursera promptement ses dépôts assurés.

### Évaluation des risques et des données

La SADC surveille en continu la santé financière et le profil de risque de ses membres. Nous obtenons ainsi l'information dont nous avons besoin pour bien planifier nos interventions. Nous nous basons sur divers critères quantitatifs et qualitatifs pour juger de l'état de santé de nos institutions membres, dont leurs rapports financiers, les données du marché et des analyses de contexte.

Durant l'exercice, la modernisation de nos capacités de collecte et d'analyse de données s'est poursuivie, en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada, pour qu'il soit plus facile de déceler rapidement les risques propres aux institutions membres et au système financier. Par exemple, nous avons rehaussé notre capacité de mesurer la liquidité et la solvabilité de nos membres au moyen de tests de tension, pour mieux évaluer leur degré de résilience en cas de conjoncture économique et financière défavorable.

En plus d'évaluer les risques, nous mettons régulièrement à l'épreuve la capacité de nos membres et des courtiers-fiduciaires à produire des données et à tenir des registres suivant nos exigences. La SADC aurait besoin de données à jour et exactes pour rembourser des dépôts assurés promptement et sans erreur. En 2024-2025, nous avons soumis à des analyses poussées les données de près de 80 institutions membres, pour nous assurer que celles-ci étaient en mesure de produire sur demande les renseignements nécessaires. Nous avons aussi procédé à une vérification initiale des données de 80 % des courtiers-fiduciaires.

Nous surveillons de près le potentiel de règlement de faillite de nos membres. En 2024-2025, les six grandes banques canadiennes ont continué d'évaluer leur potentiel de règlement, pour être à même de prouver qu'elles sont prêtes à mettre en œuvre leur plan de règlement en cas de faillite, y compris les aspects opérationnels d'une recapitalisation interne. Nous avons aussi élaboré des plans de règlement à l'intention de nos membres de petite ou moyenne taille, pour être en mesure d'agir rapidement en cas de besoin afin de protéger les déposants et de préserver la stabilité du système financier.

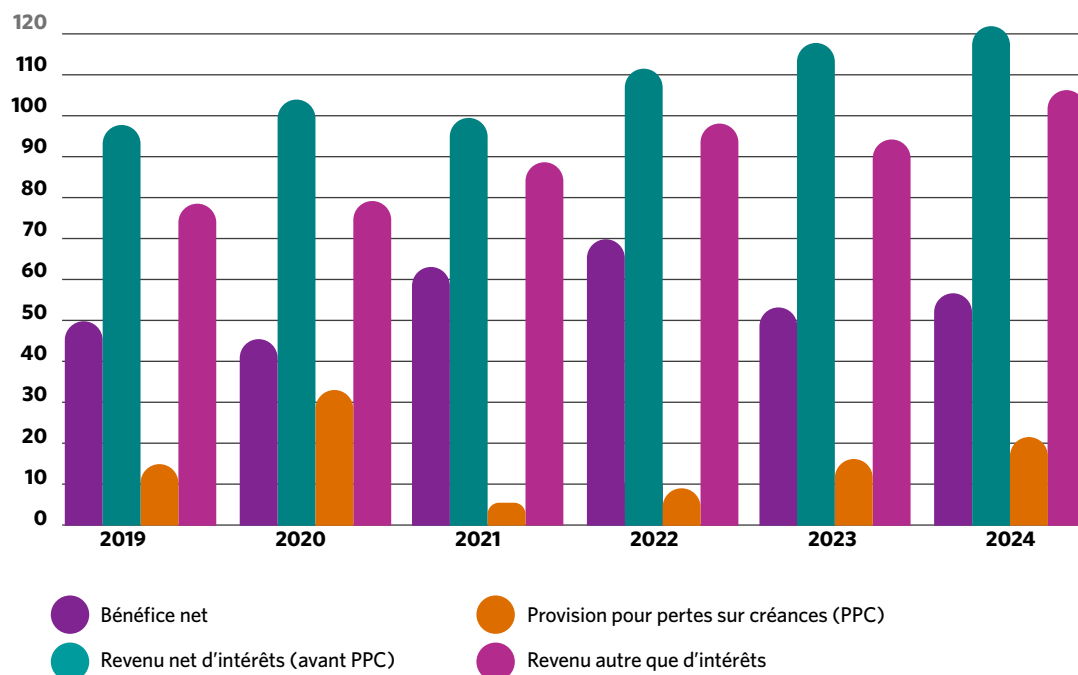
### Dépôts assurés

Au 30 avril 2024 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 1 241 milliards de dollars, soit 4,9 % de plus qu'un an plus tôt. Les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable pour nos membres.

<sup>9</sup> Les banques BNC et CWB ont fusionné le 1<sup>er</sup> février 2025, tandis que la Banque Santander Consumer est devenue membre le 5 mars.

## Résultats financiers des institutions membres

### Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2019-2024 (en milliards de dollars canadiens)



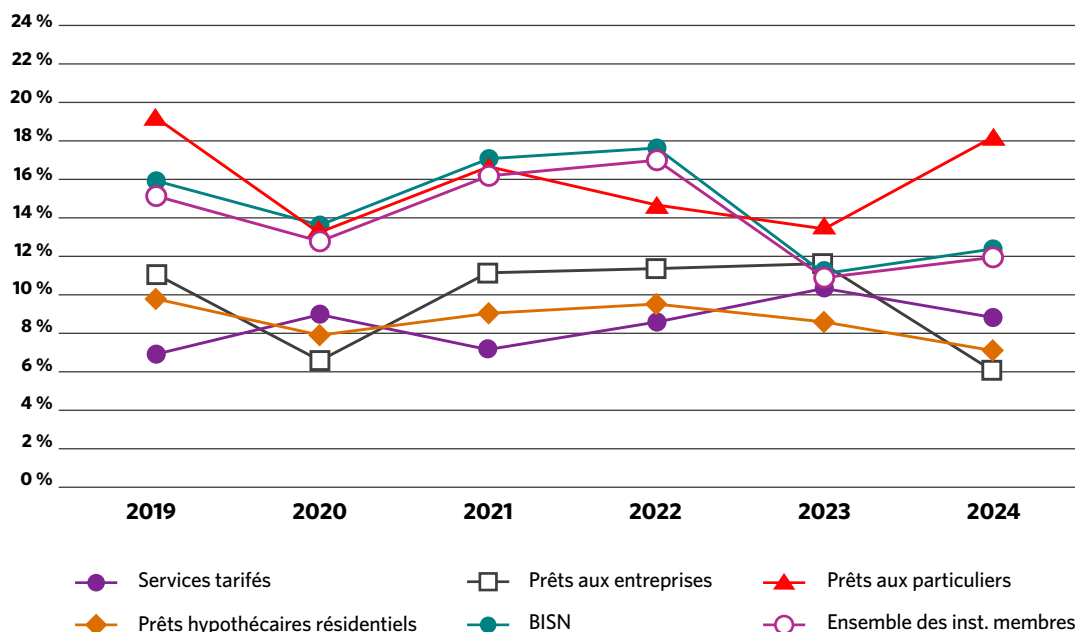
Nos membres ont affiché des résultats financiers acceptables et des ratios de fonds propres et de liquidité satisfaisants. Sur le plan macroéconomique, le durcissement des conditions financières, l'endettement des ménages et les tensions géopolitiques représentent encore des risques pour le secteur bancaire. Il importe donc que la SADC ne relâche en rien sa surveillance de tous les facteurs de risque et qu'elle continue d'évaluer la qualité des données produites par ses membres. Elle pourra ainsi agir rapidement si une institution membre éprouve des difficultés financières.

Collectivement, nos institutions membres ont enregistré un bénéfice net de 54,4 milliards de dollars pour leur exercice 2024. Leurs bénéfices ont augmenté malgré une hausse des provisions pour pertes sur créances (PPC). Les marges d'intérêt nettes ont diminué par rapport à l'exercice précédent, tandis que les frais autres que d'intérêts sont demeurés élevés. À 19,8 milliards de dollars, les PPC ont augmenté de 34,7 % en un an, surtout parce que la conjoncture macroéconomique s'est détériorée.

Les revenus nets d'intérêts de l'exercice 2024 ont augmenté de 3,4 % (4,1 milliards de dollars), la hausse du volume des prêts ayant été contrebalancée par des marges d'intérêt nettes plus faibles. Quant au revenu autre que d'intérêts, il a augmenté de 12,5 % (11,5 milliards de dollars), surtout grâce aux revenus tirés des activités de négociation.



## Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2019-2024

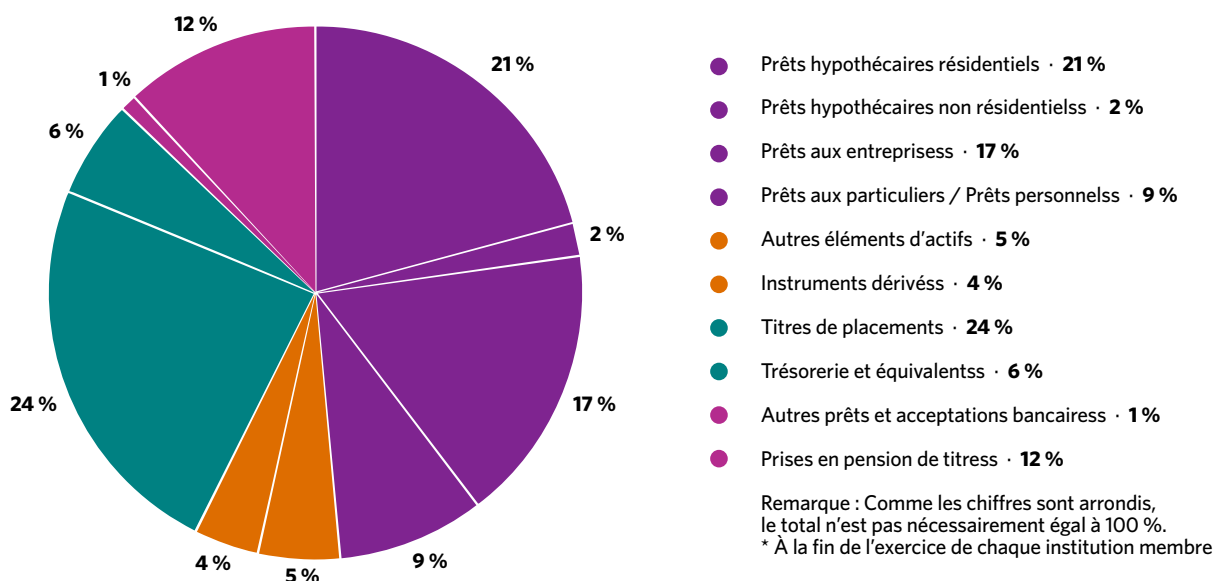


Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA), indicateur général de la rentabilité des institutions, s'est établi à 12 %, comparativement à 11,3 % un an plus tôt. La plupart des membres (sauf ceux des groupes affinitaires Prêts aux particuliers et BISN) ont vu leur RAMA diminuer, puisqu'ils ont dû hausser leurs provisions pour pertes attendues sur créances tandis que les actifs ayant subi une moins-value ont augmenté, ce qui a freiné leur bénéfice net. Contrairement aux autres groupes, ceux des BISN et des Prêts aux entreprises ont vu leur RAMA se stabiliser grâce au recul des taux d'intérêt. Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le RAMA varie d'un groupe affinitaire à l'autre, selon le type d'activité de crédit et le degré de recours à l'effet de levier.

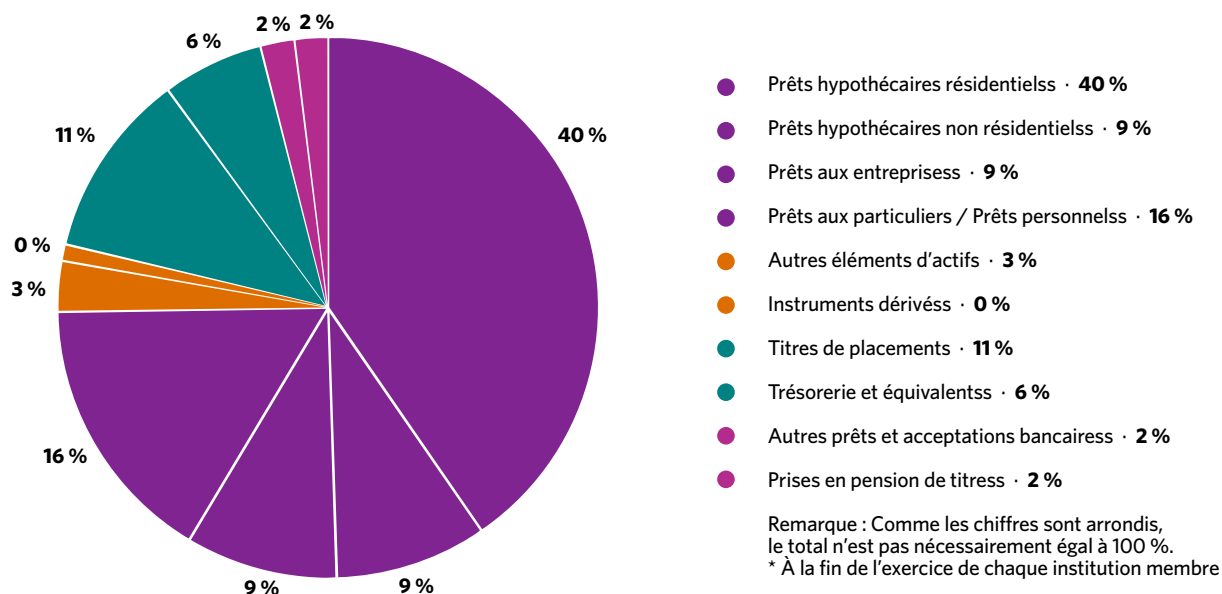
### Composition, croissance et qualité de l'actif

En un an, l'actif total des institutions membres a progressé de 4,7 % pour atteindre 8,9 billions de dollars, en raison de l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, des titres de placement, des prêts aux entreprises et des prêts aux particuliers et prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels, l'une des plus importantes catégories d'actif au bilan de nos membres, ont avoisiné 1,9 billion de dollars, soit 21 % des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories importantes comprennent les titres de placement (23 % de l'actif total, dont 24 % en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux entreprises (17 %), les prêts aux particuliers et prêts personnels (9 %) et les prises en pension de titres (11 %).

## Composition de l'actif – Groupe des BISN (%), 2024\* (8,6 billions de dollars canadiens)



## Composition de l'actif – Tous les autres groupes affinitaires (%), 2024\* (327 milliards de dollars canadiens)



Le groupe des BISN est présenté séparément des autres institutions membres en raison de sa taille et de l'incidence démesurément élevée qu'il a sur l'ensemble du secteur financier du pays. La composition des actifs de ce groupe est également plus diversifiée et accorde une place moindre aux prêts hypothécaires résidentiels.

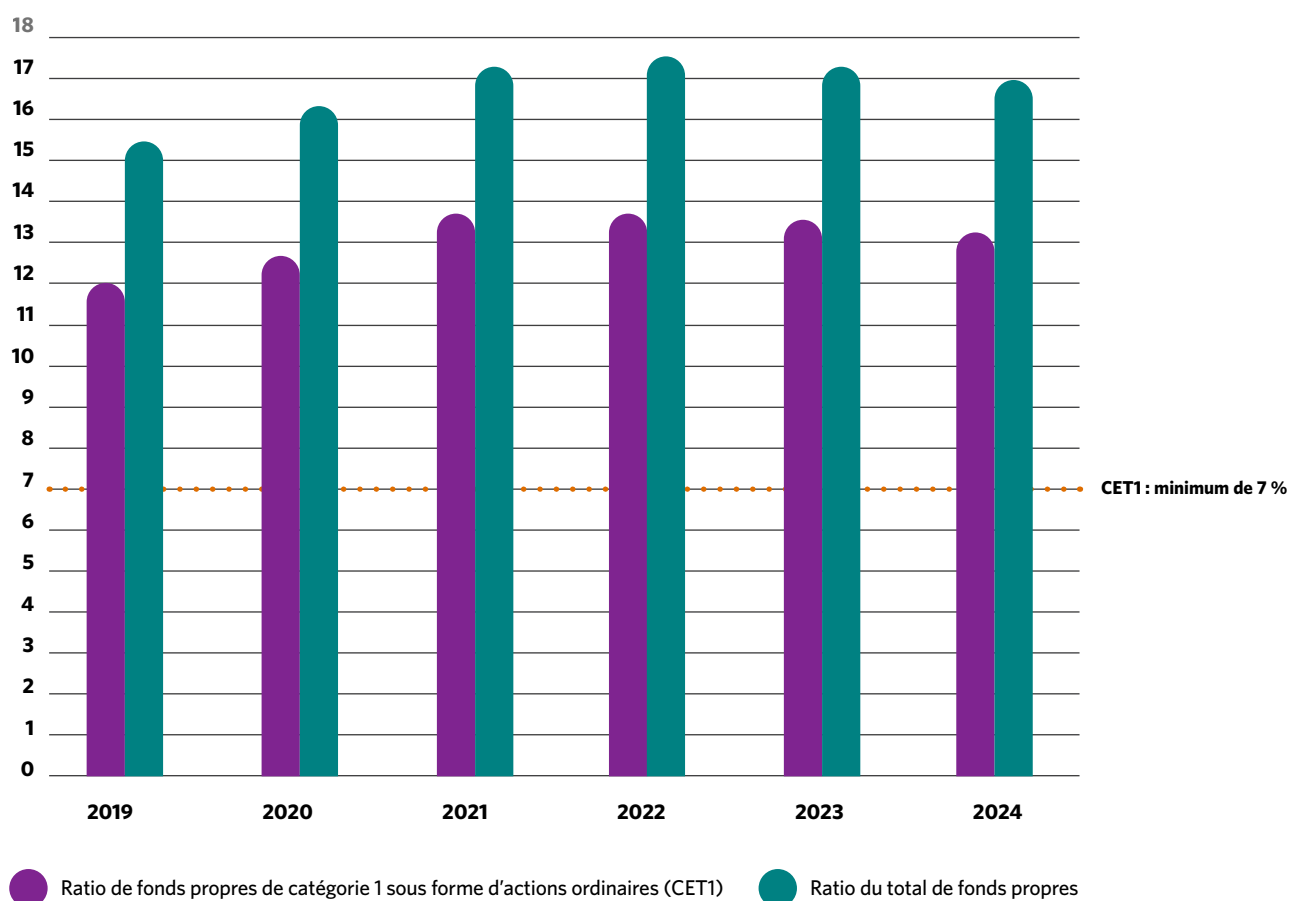
Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est détériorée en 2024 par rapport à l'année précédente puisque le ratio des prêts douteux bruts a augmenté, atteignant 0,58 % de l'ensemble des prêts (comparativement à 0,45 % en 2023).

## Niveaux de liquidité

Dans l'ensemble, les membres affichaient des niveaux de liquidité satisfaisants au 31 mars 2025. Tous se conformaient aux exigences des normes de liquidité du BSIF. En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent plusieurs éléments qualitatifs, la SADC dispose d'une perspective plus large et plus approfondie pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses membres. Leurs niveaux de liquidité devraient demeurer suffisants tout au long de 2025.

## Ratios de fonds propres

### Ratio de fonds propres des institutions membres de la SADC, 2019-2024



Collectivement, les ratios de fonds propres des institutions membres ont nettement dépassé les exigences minimales de Bâle III en 2024. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2024 de chaque institution membre, la moyenne des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires CET1 atteignait 13,4 %, comparativement à 13,6 % un an plus tôt (le BSIF impose un minimum de 7,0 %). Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres est passé de 17,1 % en 2023 à 16,9 % en 2024.

Par ailleurs, selon la ligne directrice Exigences de levier du BSIF, toutes les institutions doivent maintenir un ratio de levier (suffisance des fonds propres) au moins égal à 3,0 %. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2024 de chaque membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 4,4 %.

## Gestion du risque d'entreprise

La SADC a recours à un solide cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) qui met l'accent d'une part sur la supervision et le contrôle centralisés et rigoureux du risque, et d'autre part sur la définition claire des responsabilités au sein de chaque secteur, et qui cherche à maintenir un équilibre entre ces deux éléments. Notre conseil d'administration supervise le programme de GRE, par l'entremise de son Comité du risque. Quant au Comité du risque d'entreprise, il constitue notre principal comité de surveillance. Il appuie la direction dans le recensement, l'évaluation, la gestion et la surveillance des principaux risques.

Au cours de la dernière année, nous avons continué de peaufiner nos politiques, processus et contrôles pour nous assurer que nos risques sont bien alignés sur nos stratégies d'entreprise et sur l'appétence au risque établie par le conseil d'administration. Nous tenons compte de divers facteurs internes et externes pour documenter nos risques les plus importants et nous passons ces derniers en revue régulièrement pour qu'ils ne dépassent pas un degré acceptable.

### Principaux risques de la SADC

La SADC recense et surveille activement les risques internes et externes inhérents à son contexte d'exploitation. Les risques considérés comme « principaux » sont ceux qui pourraient compromettre gravement sa capacité de s'acquitter de son mandat; ils font l'objet d'une surveillance plus soutenue de la part du CRE et du Comité du risque du CA. En voici une description.

- **Capacité de règlement :** L'évolution constante du secteur financier, des modèles de fonctionnement et des profils de risque de nos membres pourrait nuire à notre capacité de rembourser les dépôts assurés ou d'agir à titre d'autorité de règlement de faillite. Nos stratégies *Être fin prête à effectuer un règlement* et *Entretenir la confiance des déposants* servent à atténuer ces risques. Par exemple, la SADC surveille de près ses membres et son contexte d'exploitation, elle collabore étroitement avec ses partenaires du filet de sécurité financier (entre autres pour moderniser la collecte des données) et elle optimise sa capacité à faire face à divers scénarios, au moyen de simulations.
- **Risques stratégiques :** L'évolution de notre contexte d'exploitation, comme le passage au numérique et la transformation des services financiers, pourrait rendre plus difficiles l'atteinte de nos objectifs stratégiques et la réalisation des projets connexes. La stratégie *Entretenir la confiance des déposants* prévoit entre autres le maintien de notre collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier sur divers enjeux du secteur. Nous étudierons des moyens de poursuivre la modernisation du cadre fédéral d'assurance-dépôts et de mieux le faire connaître.
- **Risques opérationnels :** Dans cette catégorie, les risques les plus graves ont trait aux cybermenaces visant les organismes gouvernementaux, qui ne cessent de croître en nombre et en complexité (grâce à l'utilisation d'outils et de moyens technologiques sophistiqués), à la participation de tierces parties à des processus et technologies cruciaux, ainsi qu'au maintien d'effectifs et de ressources nécessaires à la réalisation des projets stratégiques. Nous misons sur les stratégies *Entretenir la confiance des déposants* et *Consolider ses assises* pour atténuer les risques opérationnels. Par exemple, nous continuons de renforcer la cyberrésilience et la solidité de notre organisation en misant sur nos stratégies de cybersécurité et de migration vers le nuage, tandis que d'autres projets visent à améliorer la motivation du personnel et notre proposition de valeur.

### Simulations

Outre nos excellentes pratiques de gestion des risques, nous simulons une vaste gamme de scénarios de crise dans le but de mesurer et d'accroître nos capacités. Cette tâche est confiée à notre Centre d'excellence en matière de simulations, l'un des premiers au monde quand il a été fondé en 2019. Comme aucune banque n'est en faillite, les simulations nous permettent de mettre à l'épreuve nos plans et notre personnel, sans courir le moindre risque réel.

Si nos exercices portent avant tout sur nos outils de règlement, nous nous intéressons aussi aux risques d'entreprise en menant des simulations axées sur notre plan de continuité des activités, nos réactions aux cyberincidents et les pratiques de nos tierces parties. En 2024-2025, notre Centre a procédé à six simulations auxquelles ont participé des acteurs internes et externes.

## Rendement par rapport aux objectifs antérieurs – Fiche de rendement de la SADC – 2024-2025

(au 31 mars 2025)

La Fiche de rendement rend compte des progrès réalisés à la fin du T4 (au 31 mars 2025) à l'égard des projets présentés dans le Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de la SADC, au titre de trois grands objectifs stratégiques.

| Entretenir la confiance des déposants                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat stratégique : La SADC garantit la protection des dépôts assurés.                                                                               |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Projet                                                                                                                                                  | Activité/résultat en 2024-2025                                                                                                                                               | Situation en fin d'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Anticiper l'évolution des risques propres au secteur financier et les besoins des épargnants.                                                           | La SADC fait évoluer ses politiques pour que la protection d'assurance-dépôts demeure pertinente et réponde aux besoins des déposants.                                       | Au printemps de 2025, nous avons dévoilé les principales conclusions de groupes de discussion avec des déposants, dans le but de rendre l'information sur l'assurance-dépôts plus claire et plus accessible. Nous avons transmis cette information au ministère des Finances, aux fins de son examen du cadre d'assurance-dépôts. Cet examen devrait reprendre après la tenue des élections fédérales. |
| Faire en sorte que les déposants soient conscients de la protection d'assurance-dépôts et prennent des décisions éclairées à l'égard de leurs épargnes. | On maintient un degré élevé de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts, pour réduire les risques de retraits massifs et promouvoir la stabilité du système financier. | Le taux de sensibilisation du public à la protection des dépôts a atteint 68 % durant l'exercice. C'est plus que notre fourchette cible de 60 à 65 %.                                                                                                                                                                                                                                                  |

| <b>Être fin prête à effectuer un règlement</b><br>Résultat stratégique : La SADC est prête à procéder au règlement ordonné d'une institution membre, pour ainsi protéger les déposants et contribuer à la stabilité du système financier. |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet                                                                                                                                                                                                                                    | Activité/résultat en 2024-2025                                                                                                                                                                          | Situation en fin d'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Détecter les risques liés aux institutions membres et au système financier et être en mesure de procéder à un règlement à l'avantage des déposants.</b>                                                                                | De meilleurs outils d'analyse des données favorisent le recensement et la surveillance des risques propres aux membres et au système financier et soutiennent la capacité de règlement de la SADC.      | La SADC a pris des mesures importantes pour optimiser l'analyse des données et la surveillance des risques. Elle a revu ses méthodes d'évaluation des risques. Elle a mené un test de tension portant à la fois sur la solvabilité et la liquidité, en vue de futures évaluations des risques. Toutes ces démarches nous aident à mieux détecter les risques et soutiennent notre capacité de règlement.                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Des vérifications plus poussées des données sur les dépôts des institutions membres et des courtiers-fiduciaires et des programmes de conformité renforcent notre capacité de rembourser les déposants. | La SADC a fait progresser ses activités liées aux essais et à la vérification de la conformité, à l'appui de remboursements efficaces. Nous avons repris la vérification des fichiers EDCF (Exigences quant aux données des courtiers-fiduciaires) et terminé l'élaboration des plans de vérification de la conformité des données de plus de 75 % des membres, au profit de notre capacité de remboursement, tel que prévu.                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Les plans de règlement sont tenus à jour.                                                                                                                                                               | La SADC a terminé l'établissement des plans de règlement pour toutes les institutions de petite ou moyenne taille à risque élevé, et ces plans sont à jour. Nous avons par ailleurs recensé les compétences des employés qui pourraient servir en situation de crise, avant d'élaborer un nouveau plan de formation sur les ressources en cas de crise. Nous organiserons trois séances de formation sur le leadership en situation de crise, dont la première aura lieu au T1 de 2025.                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Le plan de simulations fondées sur le risque sert à confirmer la capacité de règlement de la SADC et à la renforcer régulièrement.                                                                      | Les activités prévues pour 2024-2025 ont été menées à terme. La SADC a procédé à six simulations. Les taux de participation ont dépassé nos cibles, particulièrement dans le cas de la simulation de remboursement menée au T3. Ces simulations permettent de confirmer que nous sommes prêts et de continuer à nous améliorer.                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Mise en œuvre du nouveau régime de primes différentielles.                                                                                                                                              | La SADC a poursuivi la mise en œuvre de son nouveau régime de primes différentielles. Au T4, le ministre a approuvé l'ajout d'une cinquième catégorie de tarification, et nous avons communiqué des formulaires et des guides mis à jour au secteur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Permettre aux déposants d'accéder facilement et rapidement à leur argent en cas de faillite de leur institution membre.</b>                                                                                                            | La SADC dispose d'une plateforme moderne de remboursement des déposants.                                                                                                                                | Au terme d'un examen approfondi, nous avons décidé de mettre fin à notre projet de modernisation du remboursement des dépôts, une fois qu'il est devenu évident que la solution envisagée ne satisfaisait pas à nos exigences. La SADC continuera d'utiliser et d'améliorer son système de remboursement actuel, qui permet de rembourser les sommes assurées rapidement, avec exactitude et de manière sécuritaire en cas de faillite d'une institution membre. La SADC dispose toujours d'autres pouvoirs et outils qui lui permettraient de protéger les déposants. |



## Partie 1 – Rapport de gestion

| <b>Consolider ses assises</b>                                                                                        |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat stratégique : La SADC fait montre de résilience et est reconnue comme un employeur de choix.                |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Projet                                                                                                               | Activité/résultat en 2024-2025                                                                                                                                   | Situation en fin d'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| La SADC soigne sa réputation à titre d'employeur, et son personnel reflète la diversité de la population canadienne. | La SADC fait valoir sa réputation d'employeur à l'interne et à l'externe pour attirer et conserver des effectifs de premier plan.                                | La gestion des talents a encore donné d'excellents résultats en 2024-2025. En octobre 2024, notre certification Great Place to Work <sup>MD</sup> a été renouvelée. Voilà qui témoigne de notre excellente réputation à titre d'employeur, qui nous permet d'attirer et de conserver les meilleurs employés.                                                                       |
|                                                                                                                      | La SADC entretient sa culture d'inclusion en mettant systématiquement l'accent sur la sécurité psychologique, l'accessibilité, la diversité et la collaboration. | Notre culture demeure inclusive : nous méritons une note de 90 % au chapitre de l'inclusivité, et trois des quatre groupes désignés au titre de l'équité en matière d'emploi sont fortement représentés. Nous multiplions par ailleurs nos démarches auprès de ces groupes, entre autres en collaborant avec des sociétés de recrutement actives dans les communautés autochtones. |
| Disposer de technologies et d'une infrastructure de cybersécurité résilientes.                                       | Le programme de cybersécurité permet de bien gérer les cyberrisques.                                                                                             | La SADC a poursuivi ses efforts en vue d'une gestion sûre et résiliente des cyberrisques.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## Objectifs stratégiques pour 2025-2026

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des principaux risques auxquels elle fait face. Parfois, il lui faut changer de cap ou lancer de nouveaux projets pour s'adapter à l'évolution du contexte économique, financier, environnemental et réglementaire. Et parfois, la solution consiste à redoubler d'efforts pour respecter ses priorités stratégiques et opérationnelles existantes. La SADC poursuivra donc les trois grands objectifs stratégiques énoncés dans notre Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 :

### 1. Entretenir la confiance des déposants

Le secteur financier est d'autant plus stable que les gens ne craignent pas de perdre leurs dépôts. Nous continuerons de renforcer la confiance des déposants en suivant de près l'évolution du secteur financier et ses innovations et en nous y adaptant, mais aussi en veillant à ce que le plus de gens possible connaissent et comprennent la protection d'assurance-dépôts. Cet objectif stratégique vise deux résultats principaux :

- 1) La SADC garantit la sécurité des dépôts assurés.
- 2) Les déposants comprennent la protection offerte, qui leur inspire confiance.

### 2. Être fin prête à effectuer un règlement

Pour ce faire, la SADC doit disposer des personnes qualifiées ainsi que d'un accès aux données, systèmes et pratiques qui lui permettraient de procéder à un règlement de faillite ordonné et rapide. C'est en période d'incertitude ou de difficulté économique que notre rôle d'autorité de règlement prend tout son sens. Cet objectif stratégique vise deux résultats principaux :

- 1) La SADC dispose des outils et des données dont elle a besoin pour optimiser ses processus d'évaluation des risques et de planification de règlement.
- 2) Les pratiques de préparation de la SADC sont à la fois proactives et agiles, ce qui lui permet de bien composer avec les nouveaux risques liés à ses membres.

### 3. Consolider ses assises

La résilience de la SADC repose sur des assises solides (leadership éclairé, travail d'équipe et infrastructure inébranlable), ce qui suppose une vision claire des facteurs internes et externes qui influent sur son contexte d'exploitation. Elle tient toujours à faire progresser ses systèmes, ses moyens technologiques, son modèle de fonctionnement et ses formations pour continuer de s'acquitter de son mandat dans un contexte d'exploitation en pleine évolution. Cet objectif stratégique vise trois résultats principaux :

- 1) Les employés de la SADC s'épanouissent dans un milieu de travail dynamique.
- 2) La SADC fait bénéficier son personnel d'une culture robuste et inclusive.
- 3) La SADC peut miser sur un personnel, des processus opérationnels et des technologies résilients pour atténuer les risques d'entreprise et accroître son efficacité.

## Plan financier 2025-2026 à 2029-2030

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- Les dépôts assurés augmenteront de 5 % durant l'exercice 2025-2026.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements égal à 3 % en 2025-2026.
- Aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera proportionnellement à la croissance des dépôts assurés, même si d'autres variables, telles que les probabilités de défaillance, demeurent constantes.

### Exercice 2025-2026

Le **total du résultat global** de l'exercice 2025-2026 devrait atteindre 1 139 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de 2025-2026 devrait atteindre 1 325 millions de dollars, soit 1 029 millions en produits tirés des primes et 296 millions en produits tirés des placements.

La SADC prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 1 029 millions de dollars, soit 43 millions de plus que les 986 millions de l'exercice 2024-2025. Cette hausse reflète la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 296 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient dépasser de 43 millions de dollars les 253 millions comptabilisés pour l'exercice 2024-2025, vu la croissance du portefeuille de placement résultant de l'augmentation des produits tirés des primes.

Les **charges d'exploitation** devraient atteindre 82 millions de dollars en 2025-2026, comparativement aux 87 millions comptabilisés pour l'exercice 2024-2025.

La **trésorerie** et les **placements** devraient atteindre 11,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait augmenter de 50 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026 selon les hypothèses retenues au 30 septembre 2024.

La SADC est en bonne voie de dépasser sa cible à court terme pour le **financement ex ante**, soit 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027. La SADC passe donc en revue ses besoins de financement dans le but de mettre à jour sa cible et le calendrier correspondant.

## Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la SADC, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers de l'exercice 2024-2025 et les notes complémentaires.

### Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres
- Encourager la stabilité du système financier au Canada
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

La situation financière de la SADC, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

### Méthode de préparation

À titre de société d'État ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (normes comptables IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Ses états financiers ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats opérationnels des institutions membres faillies auprès desquelles la SADC est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

### Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2025 correspond à un montant positif de 1 211 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 986 millions de dollars, soit 95 millions (11 %) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés ainsi qu'au changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 253 millions de dollars, en hausse de 64 millions (34 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse résulte essentiellement de la croissance du portefeuille de placement.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont augmenté de 1 million de dollars (1 %) par rapport à celles de l'exercice précédent pour atteindre 87 millions de dollars, surtout en raison d'une hausse des frais de personnel et de la cession d'immobilisations incorporelles au moment de la cessation du projet de modernisation du remboursement des dépôts, la hausse ayant été compensée en partie par une diminution des honoraires professionnels.

Les actifs de la SADC ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2025, le total des actifs se chiffrait à 10,2 milliards de dollars, en hausse de 1,1 milliard (12 %) en un an. Les actifs étaient composés en majorité de titres de placement, ce qui, essentiellement, explique cette croissance des actifs.

Au 31 mars 2025, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2,15 milliards de dollars, soit 100 millions (4 %) de moins qu'à la clôture de l'exercice précédent. La baisse de la provision s'explique avant tout par une diminution de la probabilité de défaillances, malgré l'augmentation de l'exposition aux pertes et l'effet de l'actualisation.

Les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables. Les produits tirés des placements sont toutefois assujettis à l'impôt sur le résultat. La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 41 millions de dollars, soit 16 millions (61 %) de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui résulte avant tout de la hausse des produits tirés des placements.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2025, le solde s'élevait à 10,2 milliards de dollars, soit l'équivalent de 82 points de base des dépôts assurés.

## État de la situation financière

### Actifs

Le total des actifs est passé de 9,1 milliards de dollars au 31 mars 2024 à 10,2 milliards au 31 mars 2025, une hausse de 12 %. Le tableau ci-après résume les actifs de la SADC.

| Au 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025              | 2024             |
|--------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Trésorerie                                       | 13 398            | 11 820           |
| Titres de placement                              | 10 221 103        | 9 102 982        |
| Clients et autres débiteurs                      | 355               | 1 348            |
| Paievements anticipés                            | 2 166             | 1 979            |
| Actifs au titre de droits d'utilisation          | 5 142             | 6 281            |
| Immobilisations corporelles                      | 3 175             | 3 509            |
| Immobilisations incorporelles                    | 414               | 7 123            |
| Actif d'impôts différés                          | 626               | —                |
| <b>Total des actifs</b>                          | <b>10 246 379</b> | <b>9 135 042</b> |

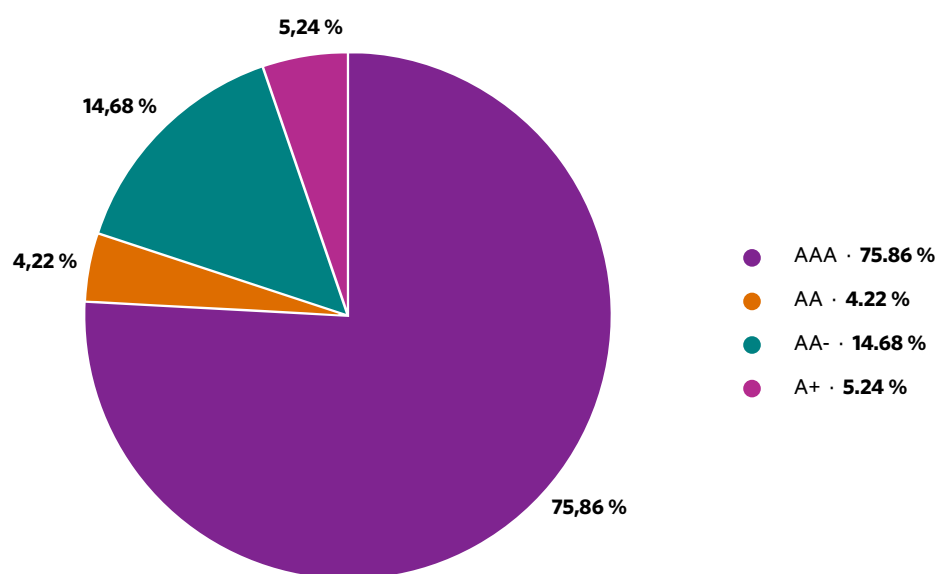
## Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 10,2 milliards de dollars, constitue la plus grande partie de ses actifs. Sa stratégie de placement s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances et du Revenu national. Les politiques du conseil d'administration en matière de risques financiers limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la société d'État peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

### Répartition des titres de placement au 31 mars 2025



En vertu de ces politiques, la SADC ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les organismes de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans tout au plus. La SADC a adopté un style de placements échelonnés, de manière que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

Le taux de rendement effectif moyen pondéré était de 2,75 % au 31 mars 2025 (2,44 % au 31 mars 2024).



## Passifs

Le total des passifs de la SADC est passé de 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2024 à 2,2 milliards au 31 mars 2025, en baisse de 4 %. Le tableau ci-après résume les passifs comptabilisés.

| Au 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025             | 2024             |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et autres créiteurs                 | 11 073           | 12 213           |
| Passifs d'impôts exigibles                       | 17 340           | 14 120           |
| Obligations locatives                            | 6 266            | 7 558            |
| Avantages du personnel                           | 1 429            | 1 343            |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 2 150 000        | 2 250 000        |
| Passifs d'impôts différés                        | —                | 585              |
| <b>Total des passifs</b>                         | <b>2 186 108</b> | <b>2 285 819</b> |

## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2025, la provision de 2,15 milliards de dollars correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risquait de subir en réglant la faillite d'institutions membres.

La baisse de 100 millions de dollars de la provision s'explique avant tout par une diminution de la probabilité de défaillances, compensée par l'augmentation de l'exposition aux pertes et l'effet de l'actualisation.

Le taux de probabilité de défaillances reflète une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils d'analyse quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La SADC calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

### Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

La SADC a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts.

Au 31 mars 2025, le fonds *ex ante* s'élevait à 10,2 milliards de dollars, soit l'équivalent de 82 points de base des dépôts assurés. Comme il est dit plus tôt, la SADC est en bonne voie de dépasser sa cible, fixée à 85 points de base des dépôts assurés, d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.

Deux méthodes principales servent à évaluer le niveau optimal du financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la SADC de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

Le fonds *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, celle-ci détient un portefeuille de placement quasi équivalent à son fonds *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés; au 31 mars 2025, la loi l'autorisait à emprunter jusqu'à 36 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément de la gouverneure en conseil et du ministre des Finances et du Revenu national si, de l'avis du ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Si la SADC obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait au 31 mars 2025.

| Au 31 mars<br>(en millions de dollars canadiens)                            | 2025          | 2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <i>Liquidités mobilisables</i>                                              |               |               |
| Trésorerie                                                                  | 13            | 12            |
| Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides      | 10 355        | 8 894         |
| <i>Capacité d'emprunt</i>                                                   |               |               |
| Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i> | 36 000        | 35 000        |
| <b>Total des liquidités mobilisables</b>                                    | <b>46 368</b> | <b>43 906</b> |

## État du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2024-2025 correspond à un montant positif de 1 211 millions de dollars, en hausse de 392 millions par rapport à celui de l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume la performance financière de la SADC.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens)                | 2025             | 2024           |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| <b>Produits tirés des activités ordinaires</b>                                   |                  |                |
| Produits tirés des primes                                                        | 986 472          | 891 089        |
| Produits tirés des placements                                                    | 252 744          | 188 833        |
| Autres produits                                                                  | 6                | 232            |
| <b>Charges</b>                                                                   |                  |                |
| Charges d'exploitation nettes                                                    | 86 598           | 85 638         |
| (Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | (100 000)        | 150 000        |
| Charge d'impôt                                                                   | 41 555           | 25 834         |
| Résultat net                                                                     | 1 211 069        | 818 682        |
| Autres éléments du résultat global                                               | (21)             | 28             |
| <b>Total du résultat global</b>                                                  | <b>1 211 048</b> | <b>818 710</b> |

## Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2024-2025 ont augmenté de 95 millions de dollars (11 %), atteignant 986 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés et par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année; elles sont calculées conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, lequel classait les institutions membres dans quatre catégories de tarification durant l'exercice 2024-2025. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs.

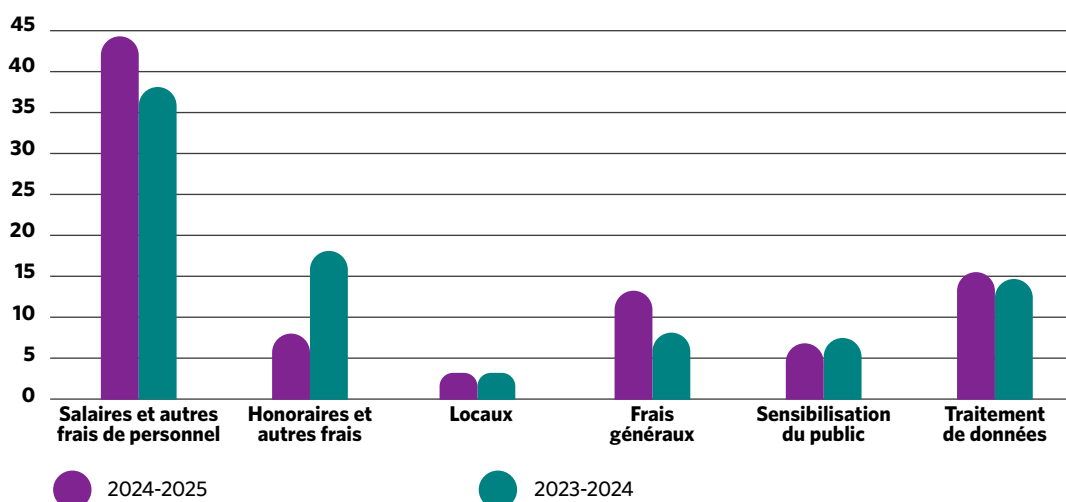
Le tableau ci-après indique les taux de prime qui s'appliquaient en 2024-2025, exprimés en points de base des dépôts assurés.

| Catégorie de tarification<br>(points de base des dépôts assurés) | 2024-2025 | 2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Catégorie 1                                                      | 7,5       | 7,5       |
| Catégorie 2                                                      | 15,0      | 15,0      |
| Catégorie 3                                                      | 30,0      | 30,0      |
| Catégorie 4                                                      | 33,3      | 33,3      |

## Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 253 millions de dollars, en hausse de 64 millions (34 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de rendement moyen (2,75 % au 31 mars 2025 comparativement à 2,44 % au 31 mars 2024) et par la croissance du portefeuille de placement, favorisée par l'augmentation des produits tirés des primes.

## Charges d'exploitation (en millions de dollars canadiens)



\* Les frais généraux englobent la dotation aux amortissements et la charge d'intérêts sur les obligations locatives.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont augmenté de 1 million de dollars (1 %) par rapport à celles de l'exercice précédent pour atteindre 87 millions de dollars, surtout en raison d'une hausse des salaires et des frais de personnel et de la cession d'immobilisations incorporelles au moment de la cessation du projet de modernisation du remboursement des dépôts, la hausse ayant été compensée en partie par une diminution des honoraires professionnels. La cession d'immobilisations incorporelles découlant de la cessation du projet de modernisation du remboursement des dépôts a été imputée aux frais généraux.

## Charge d'impôt

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2024-2025 se monte à 41 millions de dollars, en hausse de 16 millions (61 %) par rapport à celle de l'exercice 2023-2024, surtout en raison de la hausse des produits tirés des placements.

## État des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens)         | 2025          | 2024          |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 1 095 861     | 974 141       |
| Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement | (1 092 912)   | (976 686)     |
| Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement   | (1 371)       | (1 347)       |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie                          | 1 578         | (3 892)       |
| <b>Trésorerie, à la fin</b>                                               | <b>13 398</b> | <b>11 820</b> |

## Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029

L'analyse qui suit compare les résultats financiers de l'exercice 2024-2025 aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

### État de la situation financière

Au 31 mars 2025, le **total des actifs** se montait à 10,2 milliards de dollars, ce qui est conforme au budget établi.

Au 31 mars 2025, le **total des passifs** correspondait à 2,2 milliards de dollars, en baisse de 0,4 milliard par rapport au total de 2,6 milliards prévu dans le plan. La baisse s'explique surtout par une diminution de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

### État du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se chiffre à 1,2 milliard de dollars, ce qui se rapproche du montant prévu dans le plan.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint 87 millions de dollars, soit 3 millions (ou 3 %) de moins que les 90 millions prévus.

Le **total du résultat global** pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 s'élève à 1 211 millions de dollars, contre les 928 millions prévus dans le plan. Cet écart de 283 millions de dollars (ou 6 %) est surtout dû à la diminution de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et à la croissance inattendue des produits tirés des primes, malgré des revenus de placements inférieurs aux prévisions.

| (en millions de dollars canadiens)                                               | 2025-2026<br>Plan d'entreprise <sup>a</sup> | 2024-2025<br>Chiffres réels | 2024-2025<br>Plan d'entreprise <sup>a</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|
| <b>État de la situation financière</b><br>(au 31 mars)                           |                                             |                             |                                             |
| Trésorerie et titres de placement                                                | 11 397                                      | 10 235                      | 10 174                                      |
| Immobilisations                                                                  | 11                                          | 3                           | 10                                          |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                                          | 4                                           | 5                           | 5                                           |
| Autres actifs courants                                                           | —                                           | 3                           | —                                           |
| <b>Total des actifs</b>                                                          | <b>11 412</b>                               | <b>10 246</b>               | <b>10 189</b>                               |
| Fournisseurs et autres créditeurs                                                | 5                                           | 11                          | 5                                           |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts                                 | 2 450                                       | 2 150                       | 2 550                                       |
| Obligations locatives                                                            | 5                                           | 6                           | 6                                           |
| Autres passifs non courants                                                      | 5                                           | 19                          | 5                                           |
| Résultats non distribués                                                         | 8 947                                       | 8 060                       | 7 623                                       |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>                                 | <b>11 412</b>                               | <b>10 246</b>               | <b>10 189</b>                               |
| <b>État du résultat global</b><br>(exercice terminé le 31 mars)                  |                                             |                             |                                             |
| <b>Produits tirés des activités ordinaires</b>                                   |                                             |                             |                                             |
| Produits tirés des primes                                                        | 1 029                                       | 986                         | 941                                         |
| Produits tirés des placements et autres produits                                 | 296                                         | 253                         | 273                                         |
|                                                                                  | 1 325                                       | <b>1 239</b>                | 1 214                                       |
| <b>Charges</b>                                                                   |                                             |                             |                                             |
| Charges d'exploitation nettes                                                    | 82                                          | 87                          | 90                                          |
| Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 50                                          | (100)                       | 150                                         |
|                                                                                  | 132                                         | <b>(13)</b>                 | 240                                         |
| Résultat net avant impôt                                                         | 1 193                                       | 1 252                       | 974                                         |
| Charge d'impôt                                                                   | (54)                                        | (41)                        | (46)                                        |
| <b>Total du résultat global</b>                                                  | <b>1 139</b>                                | <b>1 211</b>                | <b>928</b>                                  |

<sup>a</sup> Les plans d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 et de 2025-2026 à 2029-2030 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2024 respectivement.



## Partie 2

# États financiers



## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

4 juin 2025

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres informations financières présentées dans le présent rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

Aux termes de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements d'application et règlements administratifs de la SADC. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la SADC ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès au Comité d'audit du CA, lequel veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière. Par ailleurs, le Comité d'audit soumet à l'approbation du conseil les états financiers de la SADC.

Ces états financiers ont été audités par l'auditeur de la SADC, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.



**Gina Byrne**  
Chef de l'exploitation



**Jordan Rosenbaum**  
Chef des services financiers



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances et du Revenu national

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SADC au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SADC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SADC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SADC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SADC.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SADC;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SADC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SADC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et ses règlements, les règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

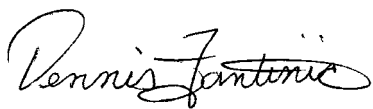
#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Dennis Fantinic". The signature is written in a cursive, flowing style.

Dennis Fantinic, CPA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 4 juin 2025

## Société d'assurance-dépôts du Canada

### État de la situation financière

| Au 31 mars (audité)<br>(en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2025              | 2024             |
|-----------------------------------------------------------|-------|-------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>                                             |       |                   |                  |
| Trésorerie                                                |       | 13 398            | 11 820           |
| Titres de placement                                       | 4     | 10 221 103        | 9 102 982        |
| Clients et autres débiteurs                               |       | 355               | 1 348            |
| Paievements anticipés                                     |       | 2 166             | 1 979            |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                   | 5     | 5 142             | 6 281            |
| Immobilisations corporelles                               |       | 3 175             | 3 509            |
| Immobilisations incorporelles                             | 6     | 414               | 7 123            |
| Actif d'impôt différé                                     |       | 626               | —                |
| <b>Total des actifs</b>                                   |       | <b>10 246 379</b> | <b>9 135 042</b> |
| <b>Passifs</b>                                            |       |                   |                  |
| Fournisseurs et autres créditeurs                         |       | 11 073            | 12 213           |
| Passif d'impôt exigible                                   |       | 17 340            | 14 120           |
| Obligations locatives                                     | 5     | 6 266             | 7 558            |
| Avantages du personnel                                    | 15    | 1 429             | 1 343            |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts          | 7     | 2 150 00          | 2 250 000        |
| Passif d'impôt différé                                    |       | —                 | 585              |
| <b>Total des passifs</b>                                  |       | <b>2 186 108</b>  | <b>2 285 819</b> |
| <b>Capitaux propres</b>                                   |       |                   |                  |
| Résultats non distribués                                  |       | 8 060 271         | 6 849 223        |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>          |       | <b>10 246 379</b> | <b>9 135 042</b> |

Éventualités et engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration le 4 juin 2025.



**Robert Sanderson**  
Président, Conseil d'administration



**J. Martin Castonguay**  
Président, Comité d'audit

## Société d'assurance-dépôts du Canada

### État du résultat global

| Exercice terminé le 31 mars (audité)<br>(en milliers de dollars canadiens)       | Notes | 2025             | 2024           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|----------------|
| <b>Produits tirés des activités ordinaires</b>                                   |       |                  |                |
| Produits tirés des primes                                                        | 11    | 986 472          | 891 089        |
| Produits tirés des placements                                                    | 4     | 252 744          | 188 833        |
| Autres produits                                                                  |       | 6                | 232            |
|                                                                                  |       | 1 239 222        | 1 080 154      |
| <b>Charges</b>                                                                   |       |                  |                |
| Charges d'exploitation                                                           | 12    | 86 598           | 85 638         |
| (Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 7     | (100 000)        | 150 000        |
|                                                                                  |       | (13 402)         | 235 638        |
| Résultat net avant impôt                                                         |       | 1 252 624        | 844 516        |
| Charge d'impôt                                                                   | 10    | 41 555           | 25 834         |
| <b>Résultat net</b>                                                              |       | <b>1 211 069</b> | <b>818 682</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                                        |       |                  |                |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :                           |       |                  |                |
| (Perte) gain actuariel(le) sur les obligations au titre des prestations définies |       | (28)             | 37             |
| Incidence fiscale                                                                |       | 7                | (9)            |
| Autres éléments du résultat global, après impôt                                  |       | (21)             | 28             |
| <b>Total du résultat global</b>                                                  |       | <b>1 211 048</b> | <b>818 710</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Société d'assurance-dépôts du Canada

### État des variations des capitaux propres

| Exercice terminé le 31 mars (audité)<br>(en milliers de dollars canadiens) |  | Résultats non distribués<br>et total des capitaux |
|----------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b>                                               |  | <b>6 030 513</b>                                  |
| Résultat net                                                               |  | 818 682                                           |
| Autres éléments du résultat global                                         |  | 28                                                |
| Total du résultat global                                                   |  | 818 710                                           |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>                                               |  | <b>6 849 223</b>                                  |
| Résultat net                                                               |  | 1 211 069                                         |
| Autres éléments du résultat global                                         |  | (21)                                              |
| Total du résultat global                                                   |  | 1 211 048                                         |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                                               |  | <b>8 060 271</b>                                  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société d'assurance-dépôts du Canada

### État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité)<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025          | 2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                   |               |               |
| Résultat net                                                                      | 1 211 069     | 818 682       |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :                             |               |               |
| Dotation aux amortissements                                                       | 3 006         | 2 952         |
| Disposition d'immobilisations incorporelles                                       | 5 659         | —             |
| Produits tirés des placements                                                     | (252 744)     | (188 833)     |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives                                   | 120           | 142           |
| Charge d'impôt                                                                    | 41 555        | 25 834        |
| Charge au titre des avantages du personnel                                        | 123           | 129           |
| Variation du fonds de roulement :                                                 |               |               |
| Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs                         | 993           | (876)         |
| Augmentation des paiements anticipés                                              | (187)         | (343)         |
| Diminution des fournisseurs et autres créditeurs                                  | (1,141)       | (1 366)       |
| (Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts  | (100 000)     | 150 000       |
| Produits tirés des placements, montant reçu                                       | 227 132       | 184 242       |
| Paiement au titre des avantages du personnel                                      | (65)          | (40)          |
| Intérêts payés sur les obligations locatives                                      | (120)         | (142)         |
| Impôt sur le résultat payé                                                        | (39 539)      | (16 240)      |
| Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation                   | 1 095 861     | 974 141       |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                 |               |               |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                        | (404)         | (1 974)       |
| Achat de titres de placement                                                      | (3 205 583)   | (3 033 722)   |
| Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement             | 2 113 075     | 2 059 010     |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement                 | (1 092 912)   | (976 686)     |
| <b>Activités de financement</b>                                                   |               |               |
| Paiement en principal sur les obligations locatives                               | (1 371)       | (1 347)       |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement                   | (1 371)       | (1 347)       |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie                                  | 1 578         | (3 892)       |
| Trésorerie, au début                                                              | 11 820        | 15 712        |
| <b>Trésorerie, à la fin</b>                                                       | <b>13 398</b> | <b>11 820</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes complémentaires

31 mars 2025

### 1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC est investie du mandat suivant : fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres; encourager la stabilité du système financier au Canada; poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la *Loi sur la SADC*. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui respecte ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

En avril 2024, dans son budget de 2024, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'entreprendre un examen du cadre d'assurance-dépôts. Ce travail sera dirigé par le ministère des Finances du Canada, en collaboration avec la SADC et d'autres organismes du secteur financier. Le gouvernement doit tenir des consultations et étudier les changements devant être apportés au cadre de protection des déposants, le cas échéant, pour mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne et assurer la stabilité financière.

Le 4 juin 2025, le conseil d'administration de la SADC a approuvé les présents états financiers et en a autorisé la publication.

### Méthode de préparation

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « normes comptables IFRS ») et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives (note 5), de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (note 7) et de certains avantages du personnel (note 15), qui sont évalués à la valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

Les informations significatives sur les méthodes comptables résumées à la note 2 ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées.

## 2 – Informations significatives sur les méthodes comptables

### Jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la SADC. Les principaux jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables de la SADC sont décrits ci-après.

### Titres de placement

La SADC détient un volume important de titres de placement. Après analyse des faits et des circonstances, la direction a déterminé que : i) les titres de placement détenus servent à percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital qui est dû. Pour ces raisons, la SADC évalue ses titres de placement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SADC calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement qui sont évalués au coût amorti. L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers de la SADC nécessite des modèles complexes ainsi que des hypothèses et jugements importants qui dépendent de plusieurs facteurs. Si ces facteurs changeaient, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne seraient plus les mêmes.

Les éléments du modèle de pertes de crédit attendues qui sont considérés comme étant des jugements et des estimations comptables incluent entre autres :

- Choix des critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté ou non de façon importante
- Conception de modèles adéquats et formulation d'hypothèses adéquates en vue d'évaluer les pertes de crédit attendues
- Établissement des variables économiques les plus hautement corrélées avec les portefeuilles d'actifs financiers de la SADC
- Établissement du nombre de scénarios macroéconomiques de nature prospective et de leurs pondérations relatives, y compris leur effet sur les données économiques retenues dans le modèle

Se reporter à la partie « Instruments financiers » ci-après pour de plus amples informations.

## **Estimations et hypothèses**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses qui sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et dans toute période ultérieure pouvant être touchée.

### **Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts comporte des estimations importantes et nécessite, de la part de la direction, la formulation d'hypothèses.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – en date de la situation financière de la SADC – correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en réglant les cas de faillite d'institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la SADC selon : i) l'exposition aux pertes; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » plus loin pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision. Se reporter à la note 7 pour le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la SADC pourrait subir à la suite de la faillite d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la valeur comptable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire.

### **Immobilisations**

Les immobilisations, qui sont constituées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité. Les valeurs comptables respectives des immobilisations incorporelles de la SADC figurent à la note 6.

## **Instruments financiers**

### **Comptabilisation et évaluation initiale**

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif est livré à la SADC ou à laquelle celle-ci le livre.

### Classification

#### A) Actifs financiers

Les actifs financiers de la SADC comprennent la trésorerie, les titres de placement et les clients et autres débiteurs.

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas les deux conditions ci-dessus, il est alors évalué à la juste valeur.

Étant donné que tous les actifs financiers de la SADC remplissent les conditions susmentionnées, ils sont évalués au coût amorti.

#### B) Passifs financiers

Les passifs financiers de la SADC comprennent les fournisseurs et autres créditeurs.

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la SADC sont évalués au coût amorti.

#### Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

#### Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon la hiérarchie suivante :

- *Niveau 1*—La juste valeur est fondée sur des cours (non ajustés) disponibles pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs.
- *Niveau 2*—La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- *Niveau 3*—La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

### Détection et évaluation de la dépréciation

La SADC calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement et sur les primes d'assurance à recevoir qui sont évalués au coût amorti. Elle comptabilise des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers dans les 12 mois, sauf si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, auquel cas elle inscrit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est révisé à chaque date de clôture pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale; ce montant est présenté à la note 4, conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

### Pertes de crédit attendues – approche et évaluation

#### Titres de placement

Pour ce qui est des titres de placement, les pertes de crédit attendues sont la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la SADC aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la société d'État s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Sinon, elle correspond aux pertes de crédit attendues dans les 12 mois et représente la portion des pertes de crédit attendues sur la base de cas de défaillance susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. En cas d'amélioration de la qualité du crédit dans une période ultérieure, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la correction de valeur pour pertes est révisée selon des pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Tous les titres de placement que la SADC détient sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux dont la cote de crédit est de A- au minimum.

#### Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

#### Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux. Les titres de placement sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



## **Immobilisations corporelles**

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – de cinq à dix ans
- Matériel informatique – de trois à cinq ans

La dotation aux amortissements est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état du résultat global.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, à l'état du résultat global.

## **Immobilisations incorporelles**

La SADC comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont inscrits à l'actif si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle va de trois à huit ans. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état du résultat global.

Une immobilisation incorporelle générée en interne est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

La SADC tient compte des indices éventuels de perte de valeur à chaque date de clôture. S'il y a indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges d'exploitation, à l'état du résultat global.

## **Fournisseurs et autres crédateurs**

Les fournisseurs et autres crédateurs sont évalués au coût amorti dans l'état de la situation financière. Leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte durée avant leur échéance.

## **Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**

La provision est comptabilisée lorsque la SADC a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société d'État sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La SADC est soumise à l'obligation d'être prête à fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre et à agir à titre d'autorité de règlement en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. La provision est établie selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation.

Le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts tient compte de taux de probabilité de défaillance qui reflètent une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils d'analyse quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La SADC calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

Les augmentations et les diminutions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont respectivement comptabilisées en charges et en produits, dans l'état du résultat global.

## **Produits tirés des primes**

Les produits tirés des primes sont comptabilisés proportionnellement sur l'exercice, en fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des services d'assurance-dépôts. Les primes sont prescrites par la *Loi sur la SADC* et sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la SADC par rapport au niveau cible. Aux termes de la *Loi sur la SADC*, aucun remboursement n'est possible, sauf dans le cas d'un trop-perçu.

### Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la SADC détermine si celui-ci ou une partie de celui-ci contient un contrat de location. Le contrat contient un contrat de location s'il confère le droit d'utiliser un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour statuer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la SADC se sert des critères suivants :

- Elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé.
- Le fournisseur n'a pas le droit substantiel de remplacer le bien pendant la durée d'utilisation.
- Elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs composantes locatives ou une ou plusieurs composantes locatives et non locatives, la SADC répartit, au moment de la passation du contrat, la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives ou non locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

À la date de début du contrat, la SADC comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

#### Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte, le cas échéant, de la réévaluation des obligations locatives. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés, les paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif (y compris le coût de la remise en état du site), déduction faite des incitatifs à la location reçus, le cas échéant. Les actifs comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, établie de la même manière que celle des immobilisations corporelles, ou sur la durée du contrat de location si elle est plus courte, à moins que la SADC ait la certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à l'échéance du contrat de location.

#### Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à verser pendant la durée du contrat de location. La valeur actualisée est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, à moins que ce taux ne puisse être déterminé facilement, auquel cas le taux d'emprunt marginal de la SADC est utilisé. Les paiements de loyers comprennent les éléments suivants : les paiements fixes, déduction faite des incitatifs à la location; les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux; les sommes que la SADC s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Les paiements de loyers incluent aussi le prix d'exercice d'une option d'achat que la SADC a la certitude raisonnable d'exercer ou les pénalités exigées en cas de résiliation d'un contrat de location que la SADC a la certitude raisonnable de résilier. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de l'obligation locative est recalculée pour refléter, le cas échéant, la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location spécifiées, ou pour refléter la révision des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes.

#### Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La SADC a recours à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme non assortis d'une option d'achat si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat. Elle applique aussi l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau qui est considéré comme de faible valeur. Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

## **Régime de pension de retraite de la fonction publique**

Tous les employés admissibles de la SADC participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la SADC pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la SADC n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou d'une insuffisance de capitalisation du régime. En conséquence, les cotisations au régime sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation de l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la SADC en matière de retraite.

## **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le passif ou l'actif d'impôt exigible est fonction du résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat présenté dans l'état du résultat global, car certains éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles dans d'autres années et d'autres éléments ne sont ni imposables ni déductibles.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

## **3 – Application des nouvelles Normes internationales d'information financière (normes comptables IFRS)**

### **IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)**

En avril 2024, l'IASB a émis la norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* qui établit de nouvelles exigences visant la présentation d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière, définit la structure de l'état du résultat et exige la divulgation de renseignements supplémentaires dans les notes sur les états financiers.

La norme IFRS 18 remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers* et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, mais son application anticipée est autorisée. La SADC a décidé de ne pas appliquer IFRS 18 de façon anticipée et évalue actuellement l'incidence que les modifications auront sur ses futurs états financiers.

## 4 – Titres de placement

### Terme à courir jusqu'à l'échéance

| Au 31 mars 2025<br>(en milliers de dollars canadiens) | 90 jours ou moins | De 91 jours à 1 an | De 1 à 5 ans     | Total             |
|-------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Obligations                                           | 802 949           | 1 372 640          | 8 045 514        | 10 221 103        |
| Rendement effectif moyen pondéré (%)                  | 1,76              | 1,62               | 3,04             | 2,75              |
| <b>Total des titres de placement</b>                  | <b>802 949</b>    | <b>1 372 640</b>   | <b>8 045 514</b> | <b>10 221 103</b> |

### Terme à courir jusqu'à l'échéance

| Au 31 mars 2024<br>(en milliers de dollars canadiens) | 90 jours ou moins | De 91 jours à 1 an | De 1 à 5 ans     | Total            |
|-------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|------------------|
| Obligations                                           | 748 779           | 1 203 888          | 7 150 315        | 9 102 982        |
| Rendement effectif moyen pondéré (%)                  | 2,30              | 1,99               | 2,53             | 2,44             |
| <b>Total des titres de placement</b>                  | <b>748 779</b>    | <b>1 203 888</b>   | <b>7 150 315</b> | <b>9 102 982</b> |

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable. La SADC n'a comptabilisé aucun produit de commission ni aucune charge de commission pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (néant en 2024).

### Juste valeur des titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur estimée des titres de placement de la SADC. Les justes valeurs sont évaluées et présentées selon une hiérarchie (voir note 2) qui reflète l'importance des données utilisées dans leur estimation.

|                                                       |                   | Justes valeurs |                  |                  |          |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------|------------------|----------|-------------------|
| Au 31 mars 2025<br>(en milliers de dollars canadiens) | Coût amorti       | Profit latent  | Niveau 1         | Niveau 2         | Niveau 3 | Total             |
| Obligations                                           | 10 221 103        | 133 612        | 7 847 798        | 2 506 917        | —        | 10 354 715        |
| <b>Total des titres de placement</b>                  | <b>10 221 103</b> | <b>133 612</b> | <b>7 847 798</b> | <b>2 506 917</b> | <b>—</b> | <b>10 354 715</b> |

|                                                       |                  | Justes valeurs   |                  |                  |          |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------|------------------|
| Au 31 mars 2024<br>(en milliers de dollars canadiens) | Coût amorti      | Pertes latentes  | Niveau 1         | Niveau 2         | Niveau 3 | Total            |
| Obligations                                           | 9 102 982        | (208 690)        | 6 436 373        | 2 457 919        | —        | 8 894 292        |
| <b>Total des titres de placement</b>                  | <b>9 102 982</b> | <b>(208 690)</b> | <b>6 436 373</b> | <b>2 457 919</b> | <b>—</b> | <b>8 894 292</b> |

Le total des produits tirés des placements que la SADC a générés se monte à 252 744 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (188 833 000 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction pour perte de valeur sur ses titres de placement (néant en 2024).

## 5 - Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

### Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

| (en milliers de dollars canadiens) | Bureaux loués | Matériel  | Total        |
|------------------------------------|---------------|-----------|--------------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b>       | <b>7 392</b>  | <b>24</b> | <b>7 416</b> |
| Dotation aux amortissements        | (1 214)       | (10)      | (1 224)      |
| Ajouts                             | 89            | —         | 89           |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>       | <b>6 267</b>  | <b>14</b> | <b>6 281</b> |
| Dotation aux amortissements        | (1 207)       | (11)      | (1 218)      |
| Ajouts                             | 91            | —         | 91           |
| Résiliations                       | (12)          | —         | (12)         |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>       | <b>5 139</b>  | <b>3</b>  | <b>5 142</b> |

### Valeur comptable des obligations locatives

|                              | Bureaux loués | Matériel  | Total        |
|------------------------------|---------------|-----------|--------------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>8 792</b>  | <b>24</b> | <b>8 816</b> |
| Ajouts                       | 89            | —         | 89           |
| Charges financières          | 142           | —         | 142          |
| Paievements de loyers        | (1 479)       | (10)      | (1 489)      |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b> | <b>7 544</b>  | <b>14</b> | <b>7 558</b> |
| Ajouts                       | 91            | —         | 91           |
| Résiliations                 | (12)          | —         | (12)         |
| Charges financières          | 120           | —         | 120          |
| Paievements de loyers        | (1 480)       | (11)      | (1 491)      |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b> | <b>6 263</b>  | <b>3</b>  | <b>6 266</b> |

Partie 2 – États financiers

La charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 120 000 \$ (142 000 \$ en 2024), figure à l'état du résultat global de l'exercice terminé le 31 mars 2025. Au cours de cet exercice, la SADC a comptabilisé une charge de 5 000 \$ relativement à des contrats de location à court terme, de même qu'un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur l'obligation locative, soit 120 000 \$ (142 000 \$ en 2024), et celles liées au principal de l'obligation locative, soit 1 371 000 \$ (1 347 000 \$ en 2024), sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

| (en milliers de dollars canadiens)      | Bureaux loués | Matériel | Total        |
|-----------------------------------------|---------------|----------|--------------|
| Pas plus d'un an                        | 1 387         | 2        | 1 389        |
| Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans | 4 612         | —        | 4 612        |
| Plus de cinq ans                        | 557           | —        | 557          |
| <b>Total</b>                            | <b>6 556</b>  | <b>2</b> | <b>6 558</b> |



## 6 - Immobilisations incorporelles

### Coût

| (en milliers de dollars canadiens) | Logiciels     | Logiciels en cours de développement | Total         |
|------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b>       | <b>16 084</b> | <b>5 191</b>                        | <b>21 275</b> |
| Ajouts — développement interne     | —             | 1 164                               | 1 164         |
| Transferts                         | 2 909         | (2 909)                             | —             |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>       | <b>18 993</b> | <b>3 446</b>                        | <b>22 439</b> |
| Cessions d'éléments d'actif        | (2 909)       | (3 446)                             | (6 355)       |
| Mises hors service                 | (1 355)       | —                                   | (1 355)       |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>       | <b>14 729</b> | <b>—</b>                            | <b>14 729</b> |

### Cumul des amortissements

|                              | Logiciels     | Logiciels en cours de développement | Total         |
|------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b> | <b>14 341</b> | <b>—</b>                            | <b>14 341</b> |
| Dotation aux amortissements  | 975           | —                                   | 975           |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b> | <b>15 316</b> | <b>—</b>                            | <b>15 316</b> |
| Dotation aux amortissements  | 1 050         | —                                   | 1 050         |
| Cessions d'éléments d'actif  | (696)         | —                                   | (696)         |
| Mises hors service           | (1 355)       | —                                   | (1 355)       |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b> | <b>14 315</b> | <b>—</b>                            | <b>14 315</b> |

### Valeur comptable

|                              | Logiciels  | Logiciels en cours de développement | Total      |
|------------------------------|------------|-------------------------------------|------------|
| Solde au 31 mars 2024        | 3 677      | 3 446                               | 7 123      |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b> | <b>414</b> | <b>—</b>                            | <b>414</b> |

La cession d'immobilisations incorporelles découle de la cessation du projet de modernisation du remboursement des dépôts, une fois qu'il a été établi que la solution envisagée ne satisfaisait pas aux exigences de la SADC.

7 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux sorties futures de ressources représentatives d’avantages économiques que la société d’État pourrait devoir constater dans le cadre de son mandat d’assureur-dépôts (assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres) et d’autorité de règlement. L’estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts sont résumées ci-après :

| Au 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) |  | Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts |
|--------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------|
| Solde au 31 mars 2024                            |  | 2 250 000                                        |
| Diminution de la provision                       |  | (100 000)                                        |
| Solde au 31 mars 2025                            |  | 2 150 000                                        |

La baisse de la provision s’explique avant tout par la diminution de la probabilité de défaillances, malgré l’augmentation de l’exposition aux pertes et l’effet de l’actualisation. La provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts est calculée d’après un taux d’actualisation sans risque avant impôt. Au 31 mars 2025, le taux d’actualisation de la provision était de 2,61 % (3,51 % en 2024). Le changement du taux d’actualisation au cours de l’exercice a fait augmenter la provision de 133 millions de dollars (baisse de 91 millions en 2024). Cette hausse se ventile comme suit : 102 millions (contre une baisse de 49 millions en 2024) correspondent au changement du taux d’actualisation et 31 millions (contre une baisse de 42 millions en 2024) correspondent à l’effet sur l’actualisation de l’augmentation de l’exposition aux pertes et de la diminution de la probabilité de défaillances.

La sensibilité au taux d’actualisation est analysée par la SADC, car elle a des retombées importantes sur la provision. Une augmentation de 25 points de base du taux d’actualisation entraînera une diminution de 26 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts (diminution de 27 millions en 2024). À l’inverse, une baisse de 25 points de base du taux d’actualisation entraînera une augmentation de 26 millions de dollars de la provision (augmentation de 28 millions en 2024).

## 8 – Instruments financiers et gestion des risques financiers

### Classement et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la SADC, évalués au coût amorti selon IFRS 9.

| Au 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025              | 2024             |
|--------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Trésorerie                                       | 13 398            | 11 820           |
| Titres de placement                              | 10 221 103        | 9 102 982        |
| Clients et autres débiteurs                      | 355               | 1 348            |
| <b>Actifs financiers</b>                         | <b>10 234 856</b> | <b>9 116 150</b> |
| Fournisseurs et autres créditeurs                | 11 073            | 12 213           |
| <b>Passifs financiers</b>                        | <b>11 073</b>     | <b>12 213</b>    |

Se reporter à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la SADC.

### Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement, la valeur comptable des instruments financiers de la SADC évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La note 4 présente la juste valeur des titres de placement de la SADC.

### Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la SADC est composé essentiellement de titres de placement. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes clés : générer des liquidités pour pouvoir financer les activités d'intervention; circonscrire le risque de crédit et le risque de marché pour préserver le capital des placements. La SADC dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE).

Des politiques officielles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la SADC est exposée. Ces politiques sont examinées au moins une fois l'an pour qu'elles demeurent adéquates et prudentes. Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

## Partie 2 – États financiers

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la SADC. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la SADC correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La *Politique du conseil en matière de risque de crédit* exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la SADC et les parties avec lesquelles la société d'État est autorisée à effectuer des opérations financières. La SADC effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La SADC ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération et chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

Conformément à ses politiques en matière de risques financiers, la SADC restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en plafonnant le montant de chaque placement. En outre, pour réduire au minimum son risque de crédit, la SADC adhère aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

| Au 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025              | 2024             |
|--------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| AAA                                              | 7 753 833         | 6 596 557        |
| AA                                               | 431 743           | 702 300          |
| AA-                                              | 1 500 229         | 629 661          |
| A+                                               | 535 298           | 1 174 464        |
| <b>Total des titres de placement</b>             | <b>10 221 103</b> | <b>9 102 982</b> |

La société d'État peut devoir intervenir à un titre ou à un autre pour fournir un soutien financier, sous forme de prêt, de garantie ou autrement, à une institution membre en difficulté. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement se traduit par une créance pour la SADC. Le recouvrement de cette créance dépend dans une large mesure de la qualité du crédit et de la valeur des éléments d'actif de l'institution membre mise en liquidation, ce qui expose la SADC à un risque de crédit supplémentaire. La société d'État participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de réduire au minimum les risques de perte pour elle-même. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, aucun nouveau soutien financier de la part de la SADC, que ce soit sous forme de prêt, de garantie ou autrement, n'avait été fourni à une institution membre en difficulté.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la SADC. La société d'État peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. Le risque de liquidité de la SADC est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit annuellement des rapports sur les risques auxquels s'expose la SADC ainsi que des rapports sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées.

La *Politique du conseil d'administration en matière de risque de liquidité* énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la SADC 1) dans les limites des paramètres établis dans toutes les politiques de la SADC en matière de risque financier, et 2) dans les limites du mandat que la loi confère à la SADC. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la SADC est autorisée à emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor. La SADC peut actuellement emprunter jusqu'à 36 milliards de dollars (35 milliards en 2024), avec l'approbation du ministre des Finances et du Revenu national. En vertu de la *Loi sur la SADC*, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Si l'actuel pouvoir d'emprunt devenait inadéquat, la SADC pourrait faire une demande au Parlement, en vertu d'une loi de crédits. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres emprunts peuvent aussi être effectués en cas de nécessité en vue de promouvoir la stabilité du système financier au Canada ou d'en maintenir l'efficacité. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, aucun emprunt n'avait été effectué.

### Risque de marché

Par risque de marché, on entend le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours du marché (qui découlent des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres cours).

Les principaux risques de marché que la SADC court découlent de ses actifs ou passifs financiers dont la valeur est influencée par les conditions du marché, notamment son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la SADC.

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La SADC court un risque de taux d'intérêt à cause de ses titres de placement. Elle gère ce risque dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques établies.

Puisque les titres de placement sont évalués au coût amorti, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas une grande incidence sur le résultat net de la SADC. Par contre, ces variations influent sur la juste valeur de ces titres. La SADC gère le risque de taux d'intérêt en recueillant des données servant à établir la juste valeur des titres de placement pour les besoins de l'information financière en interne et de la gestion du risque financier. La SADC soumet régulièrement ses titres de placement à des scénarios de crise afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur de ses placements. La SADC peut ainsi établir clairement l'ampleur des conséquences possibles de ces variations. Des rapports sur le risque de taux d'intérêt sont soumis au chef des services financiers chaque trimestre et au Comité d'audit du CA une fois par année.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'auraient eue une augmentation de 25 points de base et une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur présentée à la fin de l'exercice à l'égard des titres de placement de la SADC.

| Exercice terminé le 31 mars       | 2025                              | 2024                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Augmentation de 25 points de base | Baisse de 59 millions de dollars  | Baisse de 50 millions de dollars  |
| Diminution de 50 points de base   | Hausse de 120 millions de dollars | Hausse de 102 millions de dollars |

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la *Politique du conseil en matière de risque de marché*, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La SADC ne peut négocier des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres. Depuis que l'assurance-dépôts couvre les dépôts en devise, la SADC s'expose indirectement au risque de change. Les dépôts en devise seraient convertis en dollars canadiens aux taux prescrits à la date de faillite d'une institution membre et s'ajouteraient aux autres dépôts pour donner le total des dépôts assurés. Cette exposition au risque de change n'est pas couverte. L'exposition de la SADC aux autres risques de prix et au risque de change est toutefois négligeable.

## 9 – Gestion du capital

Le capital de la SADC est constitué du financement *ex ante*. La société d'État n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la SADC, et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La SADC a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice 2022-2023, la SADC a mené un examen de son cadre de financement *ex ante* et s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.

Au 31 mars 2025, la SADC était en bonne voie de dépasser sa cible. La SADC passe donc en revue ses besoins de financement dans le but de mettre à jour sa cible et le calendrier correspondant.

| <b>Financement <i>ex ante</i></b>                        | <b>Réel</b>       |                  |
|----------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Au 31 mars<br/>(en milliers de dollars canadiens)</b> | <b>2025</b>       | <b>2024</b>      |
| Résultats non distribués                                 | 8 060 271         | 6 849 223        |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts         | 2 150 000         | 2 250 000        |
| <b>Total du financement <i>ex ante</i></b>               | <b>10 210 271</b> | <b>9 099 223</b> |
| <b>Total des points de base des dépôts assurés</b>       | <b>82</b>         | <b>77</b>        |

## 10 – Impôt sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt comptabilisée en résultat net.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens)    | 2025          | 2024          |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Impôt exigible :                                                     |               |               |
| Charge d'impôt exigible                                              | 42 752        | 25 391        |
| Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs | 7             | 15            |
| Impôt différé :                                                      |               |               |
| Afférent à la naissance des différences temporaires                  | (1 204)       | 428           |
| <b>Charge d'impôt comptabilisée en résultat net</b>                  | <b>41 555</b> | <b>25 834</b> |

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral canadien.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens)                               | 2025          | 2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat net avant impôt                                                                        | 1 252 624     | 844 516       |
| Impôt sur le résultat attendu selon le taux d'impôt fédéral de 25 % (25 % en 2024)              | 313 156       | 211 129       |
| Ajustements non déductibles :                                                                   |               |               |
| Produits tirés des primes                                                                       | (246 618)     | (222 772)     |
| (Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts non déductible | (25 000)      | 37 500        |
| Autres                                                                                          | 17            | (23)          |
| <b>Charge d'impôt comptabilisée en résultat net</b>                                             | <b>41 555</b> | <b>25 834</b> |



## 11 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de tarification d'après un barème de notes qui tient compte de plusieurs critères et facteurs.

Les taux de prime en vigueur pour l'exercice financier 2024-2025 sont les suivants :

### Catégorie de tarification

| Exercice terminé le 31 mars<br>(points de base des dépôts assurés) | 2025 | 2024 |
|--------------------------------------------------------------------|------|------|
| Catégorie 1                                                        | 7,5  | 7,5  |
| Catégorie 2                                                        | 15,0 | 15,0 |
| Catégorie 3                                                        | 30,0 | 30,0 |
| Catégorie 4                                                        | 33,3 | 33,3 |

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les produits tirés des primes totalisent 986 472 000 \$ (891 089 000 \$ en 2024). Les produits tirés des primes sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation du total des dépôts assurés détenus auprès des institutions membres et du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

## 12 - Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation de la SADC pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025          | 2024          |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et autres frais de personnel                             | 42 579        | 37 364        |
| Honoraires et autres frais                                        | 7 180         | 17 726        |
| Frais généraux                                                    | 10 018        | 4 414         |
| Locaux                                                            | 2 332         | 2 371         |
| Traitement de données                                             | 14 854        | 13 958        |
| Dotation aux amortissements                                       | 1 788         | 1 728         |
| Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits         | 1 218         | 1 224         |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives                   | 120           | 142           |
| Sensibilisation du public                                         | 6 509         | 6 711         |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                           | <b>86 598</b> | <b>85 638</b> |

13 – Informations sur les parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d’État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l’achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c’est-à-dire le montant convenu entre les parties liées. L’information suivante s’ajoute à l’information sur les parties liées fournie ailleurs dans les présents états financiers. Toutes les transactions importantes entre parties liées sont présentées ci-après ou dans les notes appropriées.

Au cours de l’exercice terminé le 31 mars 2025, la SADC a comptabilisé des charges de retraite de 3 558 000 \$ (3 969 000 \$ en 2024) qui ont été versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Tous les employés admissibles de la SADC participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 15 pour de plus amples informations.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d’administration et les membres de la direction ayant l’autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SADC.

Le tableau suivant décrit la rémunération des principaux dirigeants de la SADC.

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Salaires, primes et autres avantages à court terme                | 2 697        | 2 568        |
| Avantages postérieurs à l’emploi                                  | 661          | 720          |
| <b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>         | <b>3 358</b> | <b>3 288</b> |

14 – Éventualités et engagements

Au 31 mars 2025, il n’y avait aucune réclamation à l’encontre de la SADC.

La SADC a des engagements contractuels pour la prestation de certains services. Au 31 mars 2025, les engagements futurs au titre de ces services totalisaient 26 757 000 \$ (29 285 000 \$ au 31 mars 2024).

## 15 - Avantages du personnel

| Exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Obligations au titre des prestations définies                     | 1 429        | 1 343        |
| <b>Avantages du personnel</b>                                     | <b>1 429</b> | <b>1 343</b> |

Les membres du personnel de la SADC reçoivent plusieurs avantages sociaux, notamment la possibilité de participer au Régime de pension de retraite de la fonction publique et à des régimes à prestations définies. Les obligations au titre des prestations définies correspondent à des avantages postérieurs à l'emploi qui ne relèvent pas du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

## Partie 3

# Gouvernance





### Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du CA, ses comités et ses membres, rendez vous au [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca).

La SADC a à cœur de maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente partie de notre rapport annuel porte sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. On y présente aussi les activités que nous menons pour répondre aux attentes du public en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Société d'État dont la raison d'être est la protection du public, la SADC a à cœur d'exécuter son mandat de manière à répondre aux attentes des déposants, du Parlement et du gouvernement du Canada. Dans cet esprit, elle examine et met à jour régulièrement sa structure, ses politiques et ses processus pour qu'ils demeurent adéquats et en phase avec les meilleures pratiques.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est constitué des personnes suivantes :

- un président
- six administrateurs du secteur privé
- et six administrateurs désignés d'office :
  - la présidente et première dirigeante de la SADC
  - le gouverneur de la Banque du Canada
  - le sous-ministre des Finances
  - la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)
  - le surintendant des institutions financières
  - un surintendant adjoint des institutions financières, ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nommé par le ministre des Finances et du Revenu national

Comme le prévoit la *Loi sur la SADC*, un administrateur nommé d'office (autre que la première dirigeante de la SADC et le surintendant adjoint des institutions financières) peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du conseil d'administration; ce substitut est réputé être un membre du CA lorsqu'il assiste à ces réunions.

Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient repérés et gérés de façon adéquate. La charte du CA précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. La composition du CA et de ses comités est exposée ci-après.

### Assemblée publique annuelle

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP)<sup>10</sup>, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA) le 6 novembre 2024, sous forme de webémission. Sous le thème « Protéger les déposants, notre raison d'être », le président du CA, la présidente et première dirigeante de la SADC et des membres de la haute direction ont discuté de ce que fait la SADC pour protéger les dépôts et favoriser la stabilité du système financier, dans un environnement dynamique et complexe. L'APA est l'occasion pour nous d'informer le public et les parties intéressées sur nos activités, et de répondre aux questions qui nous sont posées. La prochaine APA aura lieu à l'automne 2025.

<sup>10</sup> *Loi sur la gestion des finances publiques*, art. 113.1

## Conseil d'administration de la SADC

au 31 mars 2025



**Robert O. Sanderson**  
Président du CA  
De juin 2016 à juin 2025

### Administrateurs du secteur privé



**Tashia Batstone**  
Comptable  
professionnelle agréée  
St. John's (Terre-Neuve)  
De juin 2023 à juin 2027



**J. Martin Castonguay**  
Comptable  
professionnel agréé  
Montréal (Québec)  
De mai 2019 à mai 2026



**Tanya van Biesen**  
Haute dirigeante  
financière  
Toronto (Ontario)  
De juin 2024 à juin 2028



**Jeffrey Heath**  
Chef d'entreprise  
Toronto (Ontario)  
De mai 2023 à mai 2027



**Andrew Kriegler**  
Haut dirigeant financier  
Toronto (Ontario)  
De sept. 2018 à déc. 2025



**Helen Ray del Val**  
Avocate  
Vancouver (C.-B.)  
De juin 2023 à juin 2027

### Administrateurs nommés d'office



**Tiff Macklem**  
Gouverneur  
Banque du Canada  
Au CA depuis juin 2020



**Chris Forbes**  
Sous-ministre  
des Finances  
Au CA depuis  
septembre 2023



**Shereen Benzvy Miller**  
Commissaire  
ACFC  
Au CA depuis  
novembre 2024



**Peter Routledge**  
Surintendant des institutions  
financières  
BSIF  
Au CA depuis juin 2021



**Ben Gully**  
Surintendant adjoint  
BSIF  
Au CA depuis octobre 2022



**Leah Anderson**  
Présidente et première  
dirigeante  
SADC  
Au CA depuis juin 2022

### Substituts des administrateurs nommés d'office



**Carolyn Rogers**  
Première sous-  
gouverneure  
Banque du Canada  
Nommée substitut  
en juin 2022



**Grahame Johnson**  
Sous-ministre adjoint  
des Finances  
Nommé substitut  
en juin 2023



**Frank Lofranco**  
Commissaire adjoint  
ACFC  
Nommé substitut en  
septembre 2021

## Comités du conseil d'administration

Le CA est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et des ressources humaines et le Comité du risque. Le CA peut aussi former des comités spéciaux en cas de besoin, pour l'aider à remplir ses fonctions et assurer un examen exhaustif de questions clés.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit appuie le CA dans ses fonctions de surveillance de l'intégrité des états financiers de la SADC, de son processus d'établissement de rapports financiers ainsi que de ses budgets annuels d'exploitation et des investissements. Responsabilités :

- Budgets des projets importants
- Systèmes internes de comptabilité et de contrôle financier
- Fonction d'audit interne
- Tout examen spécial mené au titre de la LGFP

### Composition :

- |                                |                                                     |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| ▪ J. M. Castonguay (président) | Membre depuis juin 2019; président depuis août 2021 |
| ▪ T. Batstone                  | Membre depuis août 2023                             |
| ▪ H. R. del Val                | Membre depuis août 2023                             |
| ▪ J. Heath                     | Membre depuis août 2023                             |
| ▪ S. Benzvy Miller             | Membre depuis novembre 2024                         |
| ▪ P. Routledge                 | Membre depuis août 2024                             |



### Comité de gouvernance et des ressources humaines

Ce comité appuie le CA dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise auxquels doit répondre la SADC. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la SADC. Il supervise les occasions d'apprentissage qui permettent aux administrateurs de se tenir au fait des nouvelles tendances en matière de gouvernance et de s'en inspirer. Ce comité contribue également aux activités suivantes :

- Planification de la relève du président du CA, des administrateurs du secteur privé, de la première dirigeante et des hauts dirigeants
- Évaluation des objectifs annuels de la première dirigeante et recommandations à leur égard; évaluation annuelle du rendement de la première dirigeante
- Politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés
- Engagements de la SADC à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

#### Composition :

- |                            |                                                      |
|----------------------------|------------------------------------------------------|
| ▪ T. Batstone (présidente) | Membre depuis août 2023; présidente depuis août 2024 |
| ▪ J. M. Castonguay         | Membre depuis septembre 2019                         |
| ▪ R. O. Sanderson          | Membre depuis mars 2019                              |
| ▪ A. Kriegler              | Membre depuis août 2023                              |
| ▪ C. Forbes                | Membre depuis août 2024                              |
| ▪ T. van Biesen            | Membre depuis août 2024                              |

### Comité du risque

Le Comité du risque épaulé le CA dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques d'entreprise et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des principaux risques (stratégie, préparation à un règlement, exploitation, finances) qui pourraient nuire à l'exécution du mandat de la SADC.

#### Composition :

- |                           |                                                        |
|---------------------------|--------------------------------------------------------|
| ▪ A. Kriegler (président) | Membre depuis mars 2019; président depuis janvier 2023 |
| ▪ H. R. del Val           | Membre depuis août 2023                                |
| ▪ B. Gully                | Membre depuis juillet 2022                             |
| ▪ J. Heath                | Membre depuis août 2023                                |
| ▪ T. Macklem              | Membre depuis juillet 2020                             |
| ▪ T. van Biesen           | Membre depuis juillet 2024                             |

## Participation aux réunions du CA et de ses comités

(Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)

| Comités du CA <sup>d</sup>                                                                                                                     |                                       |                             |                                                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------|------------------|
|                                                                                                                                                | Conseil d'administration <sup>b</sup> | Comité d'audit <sup>c</sup> | Comité de gouvernance et des ressources humaines | Comité du risque |
| Nombre de réunions <sup>a</sup>                                                                                                                | 12                                    | 6                           | 5                                                | 4                |
| <b>Présences</b>                                                                                                                               |                                       |                             |                                                  |                  |
| <b>Administrateurs du secteur privé</b>                                                                                                        |                                       |                             |                                                  |                  |
| R. O. Sanderson, président du CA                                                                                                               | 12                                    | 6                           | 5                                                | 4                |
| T. Batstone                                                                                                                                    | 12                                    | 6                           | 5                                                | s. o.            |
| J. M. Castonguay                                                                                                                               | 12                                    | 6                           | 5                                                | s. o.            |
| T. van Biesen <sup>e</sup>                                                                                                                     | 8                                     | s. o.                       | 3                                                | 3                |
| H. R. del Val                                                                                                                                  | 9                                     | 6                           | s. o.                                            | 4                |
| J. Heath                                                                                                                                       | 12                                    | 6                           | s. o.                                            | 4                |
| A. Kriegler                                                                                                                                    | 11                                    | s. o.                       | 5                                                | 4                |
| <b>Administrateurs désignés d'office (substituts)</b>                                                                                          |                                       |                             |                                                  |                  |
| Banque du Canada : T. Macklem (TM)<br>(C. Rogers [CR])                                                                                         | 6 (TM)<br>4 (CR)                      | s. o.                       | s. o.                                            | 3 (TM)<br>1 (CR) |
| Société d'assurance-dépôts du Canada :<br>L. Anderson                                                                                          | 8                                     | 4                           | 4                                                | 3                |
| Ministère des Finances : Chris Forbes (CF) <sup>d</sup><br>(G. Johnson [GJ])                                                                   | 10 (GJ)                               | s. o.                       | 5 (GJ)                                           | s. o.            |
| Agence de la consommation en matière<br>financière du Canada : W. Liedtke (WL);<br>Shereen Benzvy Miller (SBM) (F. Lofranco [FL]) <sup>f</sup> | 6 (WL)<br>6 (FL)<br>4 (SBM)           | 1 (WL)<br>2 (SBM)           | s. o.                                            | s. o.            |
| Surintendant des institutions financières :<br>P. Routledge <sup>d</sup>                                                                       | 11                                    | 4 <sup>d</sup>              | 2                                                | s. o.            |
| Surintendant adjoint des institutions financières :<br>B. Gully                                                                                | 12                                    | s. o.                       | s. o.                                            | 4                |
| <b>A quitté le CA durant l'exercice</b>                                                                                                        |                                       |                             |                                                  |                  |
| L. Caty <sup>e</sup>                                                                                                                           | 4                                     | s. o.                       | 2                                                | 1                |

<sup>a</sup> Y compris virtuellement.

<sup>b</sup> Y compris des réunions spéciales, des exercices sur table et une séance de planification stratégique à l'intention des administrateurs.

<sup>c</sup> Le président du CA est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais il n'en est pas membre.

<sup>d</sup> Le 22 juillet 2024, le CA a approuvé des changements à la composition de ses comités : Tashia Batstone a accédé à la présidence du Comité de gouvernance et des ressources humaines, tandis que Chris Forbes (substitut : Grahame Johnson) et Tanya van Biesen en sont devenus membres. En outre, Peter Routledge s'est retiré du Comité de gouvernance et des ressources humaines, mais s'est joint au Comité d'audit, tandis que Tanya van Biesen s'est jointe au Comité du risque.

<sup>e</sup> Le 21 juin 2024, M<sup>me</sup> Tanya van Biesen a été nommée au conseil d'administration de la SADC, pour un mandat de quatre ans. Cette nomination a permis à Linda Caty de mettre fin à son mandat en date du 21 juin 2024.

<sup>f</sup> Werner Liedtke est devenu membre du CA lorsqu'il a été nommé commissaire par intérim de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), le 12 avril 2024. Le 11 octobre 2024, Shereen Benzvy Miller a été nommée commissaire de l'ACFC, avec prise d'effet le 7 novembre 2024. M. Liedtke a alors renoncé à son poste d'administrateur.

## Compétences et expérience professionnelle des membres du CA

| Membre                                                             | Formation/diplômes                 | Comptabilité | Communications | Crise | Services financiers | Gouvernance/<br>leadership | TI / technologies<br>financières | Droit | Fusions et<br>acquisitions/<br>insolvabilités | Réglementation | Gestion des risques | Gestion des talents | Autre                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|-------|---------------------|----------------------------|----------------------------------|-------|-----------------------------------------------|----------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sanderson, Robert</b><br>Président du CA, SADC                  | BA, FCPA, FCA,<br>FIC, FCIRP (ret) | ✓            |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       | ✓                                             | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Anderson, Leah</b><br>Première dirigeante, SADC                 | MA                                 |              | ✓              | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Batstone, Tashia</b><br>Chef de la direction, FP Canada         | BComm, MBA,<br>CPA, IAS.A          | ✓            | ✓              | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Benzvy Miller, Shereen</b><br>Commissaire, ACFC                 | BA, MA, LLB                        |              |                | ✓     |                     | ✓                          | ✓                                | ✓     |                                               |                | ✓                   |                     | Gestion du changement                                                  |
| <b>Castonguay, J. Martin</b><br>Administrateur                     | BSc, BComm,<br>CPA, IAS.A          | ✓            |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       | ✓                                             | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>del Val, Helen</b><br>Administratrice                           | BA, LLB                            |              |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  | ✓     |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Forbes, Chris</b><br>Sous-ministre,<br>ministère des Finances   | BA, MA                             |              |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Gully, Ben</b><br>Surintendant adjoint, BSIF                    | MA, MSc, PhD                       |              |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Heath, Jeff</b><br>Administrateur                               | BComm, CPA                         | ✓            |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Kriegler, Andrew</b><br>Président et chef de la direction, OCRI | BSc, MBA                           | ✓            |                | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Macklem, Tiff</b><br>Gouverneur, Banque du Canada               | BA, MA, PhD                        |              | ✓              | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>Routledge, Peter</b><br>Surintendant, BSIF                      | BA, MBA                            | ✓            | ✓              | ✓     | ✓                   | ✓                          |                                  |       | ✓                                             | ✓              | ✓                   | ✓                   |                                                                        |
| <b>van Biesen, Tanya</b><br>Administratrice                        | BComm, MBA                         |              |                |       | ✓                   | ✓                          |                                  |       |                                               |                | ✓                   | ✓                   | Ressources humaines,<br>culture d'entreprise,<br>gestion du changement |

## Honoraires des administrateurs

### 2024-2025 – Honoraires des administrateurs issus du secteur privé

|                  |                |
|------------------|----------------|
| R. O. Sanderson  | 145 000        |
| J. M. Castonguay | 26 400         |
| L. Caty          | 8 910          |
| A. Kriegler      | 33 540         |
| J. Heath         | 39 420         |
| H. R. del Val    | 24 300         |
| T. Batstone      | 40 680         |
| T. van Biesen    | 15 958         |
| <b>Total</b>     | <b>334 208</b> |

## Dirigeants de la SADC

La SADC compte six hauts dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis communiqués au ministre des Finances et du Revenu national. Le conseil d'administration nomme les cinq autres dirigeants de la SADC.

**Au 31 mars 2025, les dirigeants de la SADC étaient les personnes suivantes :**

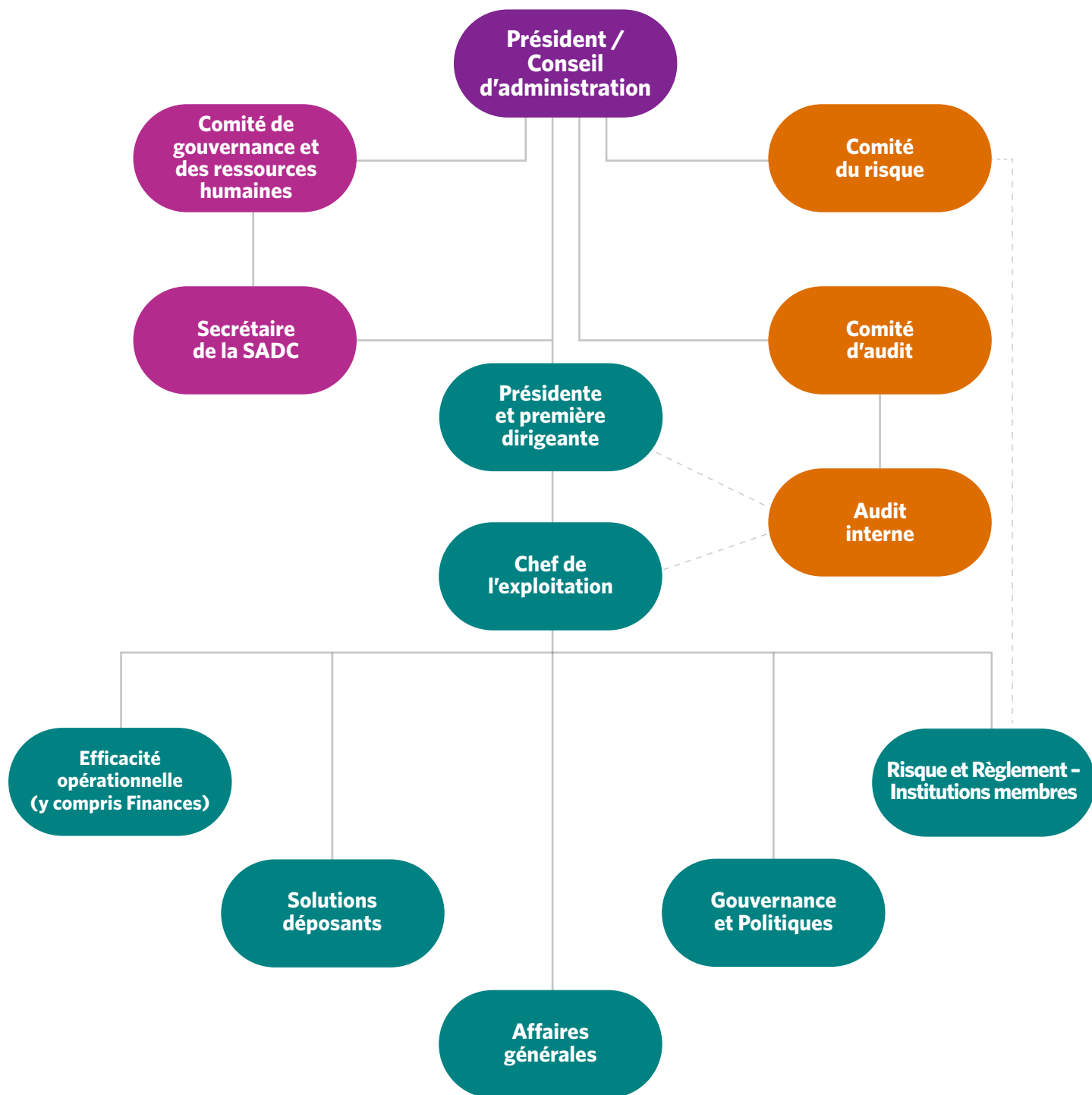
- Leah Anderson, présidente et première dirigeante
- Gina Byrne, chef de l'exploitation<sup>11</sup>
- Michael Mercer, vice-président, Solutions déposants
- Angela Roberge, vice-présidente, Affaires générales et chef de bureau
- Jordan Rosenbaum, chef des services financiers et responsable, Efficacité opérationnelle
- Christa Walker, chef des services juridiques, secrétaire générale et responsable, Intégration des politiques

## Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la SADC harmonise ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales.

<sup>11</sup> Gina Byrne a été nommée chef de l'exploitation le 7 mars 2025. Elle était auparavant vice-présidente, Risque et Règlement – Institutions membres.

## Organigramme de la SADC



----- Reflète l'obligation de rendre compte

## Annexe A – Réponse 2025 au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques

### Résumé

Mis sur pied par le Conseil de stabilité financière, le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) établit un cadre standardisé en la matière.

Le GIFCC a publié des recommandations en matière de déclaration d'information reposant sur quatre grands piliers :

- 1) Gouvernance** – mode de gouvernance de l'organisation à l'égard des risques et des occasions liés au climat.
- 2) Stratégie** – répercussions actuelles et potentielles des risques et occasions liés au climat sur les activités, les stratégies et la planification financière de l'organisation, lorsque l'information est pertinente.
- 3) Gestion des risques** – processus utilisés par l'organisation pour déterminer, évaluer et gérer les risques liés au climat
- 4) Mesures et cibles** – déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1, 2 et 3 (si nécessaire). Déclaration des mesures et cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et occasions liés au climat, lorsque l'information est pertinente.

Consciente de l'importance de diminuer son empreinte écologique, la SADC exerce ses activités en tenant compte des enjeux environnementaux. À Ottawa et à Toronto, ses bureaux sont situés dans des immeubles certifiés LEED; on peut s'y rendre en transport en commun. Pour favoriser des habitudes respectueuses de l'environnement, la SADC mise notamment sur un milieu de travail hybride, comprenant des bureaux à la carte, ainsi qu'une transition vers l'élimination du papier et l'utilisation de documents électroniques. Voilà qui aidera la SADC à réduire ses émissions de GES à long terme.

### Pilier n° 1 : Gouvernance

La SADC dispose d'un cadre de gouvernance bien établi. Le conseil d'administration assure l'intendance de la SADC et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient repérés et gérés de façon adéquate.

Le CA a délégué la supervision de la stratégie et du cadre ESG de la SADC à son Comité de gouvernance et des ressources humaines.

### Pilier n° 2 : Stratégie

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des risques importants auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, la SADC continuera de mettre l'accent sur ses priorités stratégiques et opérationnelles, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux, afin de bien exécuter son mandat à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement pour ses institutions membres.

### Pilier n° 3 : Gestion des risques

Comme il est mentionné plus haut, la SADC a recours à une structure qui met l'accent d'une part sur la supervision et le contrôle centralisés et rigoureux du risque, et d'autre part sur la définition claire des responsabilités, et qui cherche à maintenir un équilibre entre ces deux éléments.

La SADC priorise l'atténuation des risques les plus importants à l'exercice de son mandat et à la poursuite de ses activités. Pour l'heure, le risque climatique ne fait pas partie de ces risques.

À mesure que s'affinera notre compréhension (grâce aux informations obtenues, aux données recueillies et aux leçons tirées) des risques liés au climat pour l'exercice de notre mandat et de nos activités, notre cadre de gestion du risque d'entreprise évoluera pour tenir compte des caractéristiques uniques de ces risques.

# Annexe A – Réponse 2025 au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques

## Pilier n° 4 : Mesures et cibles

Nous avons calculé nos émissions opérationnelles en définissant les limites (en fonction de la pertinence des émissions, de la disponibilité des données et de la possibilité d'effectuer les calculs) applicables à notre profil d'émission pour les champs d'application 1, 2 et 3. En résumé :

Les **émissions du champ d'application 1** sont des émissions directes de GES produites par des sources appartenant à une organisation ou contrôlées par celle-ci (p. ex., la combustion du carburant). Étant donné que la SADC ne possède aucune installation ni aucun véhicule, cette catégorie d'émissions ne s'applique pas.

Les **émissions du champ d'application 2** sont des émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (électricité, chaleur, vapeur). La SADC produit indirectement des émissions de GES en achetant de l'énergie (électricité, chauffage et climatisation) pour ses bureaux loués d'Ottawa et de Toronto. Ces émissions sont calculées en fonction de la consommation d'électricité (kWh), de gaz et de carburant (M3) et d'eau refroidie ainsi que des données sur les fuites provenant de ses systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA).

### Total des émissions de carbone (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

|                                          |      |
|------------------------------------------|------|
| Énergie consommée dans les bureaux loués | 39,2 |
|------------------------------------------|------|

Les **émissions du champ d'application 3** sont d'autres émissions indirectes provenant d'activités en amont et en aval auxquelles l'organisation contribue, mais qu'elle ne contrôle pas. Elles peuvent inclure les émissions des fournisseurs, celles qui sont liées aux biens et services achetés, aux déplacements d'affaires et aux placements.

Nous sommes en train d'élaborer un registre des émissions du champ d'application 3, qui comprendra notamment les biens et services achetés, les biens d'équipement et les déplacements.

La SADC a calculé séparément ses émissions liées à ses placements. Son approche pour le calcul de ces émissions est conforme aux normes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). La méthodologie du PCAF se fonde sur une approche standardisée globale de comptabilisation des émissions de GES et de production de rapports, approche qui permet aux institutions financières de calculer et de déclarer leurs émissions de GES liées aux prêts et aux placements. Le portefeuille de placement de la SADC se compose d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations hypothécaires du Canada et d'obligations provinciales. Au cours de l'exercice 2022-2023, la SADC a ajouté à son portefeuille de placement des obligations vertes provenant d'émetteurs approuvés.

### Émissions liées aux placements (au 31 mars 2024)

| Valeur des placements<br>(milliards de dollars canadiens) | Total des émissions de carbone<br>(milliers de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> ) | Émissions par tranche<br>de 1 000 \$ |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 9,1                                                       | 2 262                                                                         | 0,25                                 |

La SADC ne réglemente pas la manière dont ses institutions membres déclarent leurs renseignements sur les risques liés au climat. Par conséquent, elle ne peut pas tenir compte des émissions de GES de ses institutions membres dans le calcul de ses émissions relevant du champ d'application 3.

## Glossaire

**Accord de Bâle III** : Établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. (*Basel III*)

**Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD)** : L'AIAD facilite la mise en place de régimes d'assurance-dépôts efficaces en offrant du soutien technique et des programmes de formation et en faisant connaître les meilleures pratiques. Elle aide ses membres à concevoir et à améliorer leurs cadres d'assurance-dépôts dans le respect des normes internationales. (*International Association of Deposit Insurers [IADI]*)

**Banque d'importance systémique mondiale (BISM)** : Une institution financière qui, de par sa grande interdépendance avec l'ensemble des marchés financiers, pourrait menacer la stabilité financière dans le monde si elle faisait faillite. Le Conseil de stabilité financière, de concert avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, désigne BISM toute institution financière d'importance systémique élevée compte tenu de sa taille, son interdépendance, sa substituabilité, sa complexité et ses activités transfrontières. Une BISM se voit imposer un ratio de fonds propres à risque plus élevé visant à accroître sa résilience. Elle est aussi soumise à une surveillance accrue de la part des instances de réglementation, ainsi qu'à des exigences en matière de planification et d'évaluation du potentiel de règlement de faillite qui visent l'ensemble du groupe bancaire. Chaque année, les hauts responsables du groupe de gestion de crise de chaque BISM évaluent la faisabilité du plan de règlement de la banque selon des paramètres généraux fixés par le Conseil de stabilité financière. (*Global systemically important bank [G-SIB]*)

**Banque d'importance systémique nationale (BISN)<sup>12</sup>** : Banque désignée d'importance systémique nationale par le surintendant des institutions financières parce que ses difficultés ou sa faillite représenteraient un risque grave pour le système financier du pays. Les BISN sont soumises à une surveillance plus intense et à des exigences supplémentaires afin de réduire au minimum les probabilités de faillite. (*Domestic systemically important bank [D-SIB]*)

**Courtier-fiduciaire** : Courtier qui est partie à une entente ou à un arrangement avec une institution membre afin de déposer des sommes en tant que représentant ou fiduciaire pour le compte d'une autre personne. (*Nominee broker*)

**Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance constituent un ensemble de principes qu'adoptent les organisations et investisseurs pour favoriser leur durabilité à long terme. Ces critères permettent d'évaluer le caractère durable et éthique d'une entreprise. (*Environmental, Social and Governance [ESG]*)

**Dépôt** : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

- a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé;
- b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

**Dépôt assurable** : Pour être assurable, un dépôt doit être détenu auprès d'une institution membre de la SADC. Les dépôts assurables comprennent, entre autres : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques; les certificats de placement garanti (CPG) et autres dépôts à terme; et les dépôts en devise (p. ex., en dollars américains). La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (somme du capital et des intérêts courus) par catégorie d'assurance-dépôts (il y en a 9). Ne sont pas assurables : les fonds communs de placement, les actions et obligations, les fonds négociés en bourse et les cryptomonnaies, par exemple. (*Eligible deposit*)

<sup>12</sup> Les six banques canadiennes désignées BISN sont la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et La Banque Toronto-Dominion.



### Partie 3 – Gouvernance

**Financement ex ante :** Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (*Ex ante funding*)

**Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) :** Le GIFCC a été mis sur pied en 2015 par le Conseil de stabilité financière (CSF) pour élaborer un ensemble uniforme d'informations relatives aux risques financiers associés aux changements climatiques, informations que les entreprises, banques et investisseurs peuvent fournir aux parties intéressées. (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures [TCFD]*)

**Institution membre :** Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont protégés par la SADC. (*Member institution*)

**Nommé (ou membre) d'office :** Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex officio*)

**Normes internationales d'information financière (IFRS) :** Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. (*International Financial Reporting Standards [IFRS]*)

**Point de base :** Un point de base équivaut à 0,01 %. (*Basis point*)

**Primes :** Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du total des dépôts assurés qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

**Provision pour pertes :** Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, elle risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. (*Provision for loss*)

**Régime de recapitalisation interne :** Outil permettant à la SADC de régler la faillite d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) qui fait faillite ou qui menace de le faire. La SADC prendrait temporairement le contrôle de la BISN, qu'elle recapitaliserait en convertissant en actions ordinaires tout ou une partie de ses passifs visés par la recapitalisation interne, pour l'aider à redevenir viable. Durant ce processus, la BISN demeurerait ouverte et continuerait de servir ses clients. (*Bail-in*)

**Remboursement des dépôts assurés :** Procédure suivant laquelle la SADC rembourse aux déposants d'une institution membre en faillite leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. (*Payout*)

**Ratio de fonds propres de catégorie 1 :** Ratio des fonds propres de base sur les actifs pondérés en fonction des risques. (*Tier 1 capital ratio*)